



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

CREPS DE POITOU-CHARENTES

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2010-2012



CREPS Poitou-Charentes
Château de Boivre | 86580 | Vouneuil-sous-Biard
Tel. 05.49.36.06.00 | Fax 05.49.36.06.10
cr086@creps-poitou-charentes.fr | www.cr086.fr

SOMMAIRE

I- LES MISSIONS ET ACTIVITES DE L'ETABLISSEMENT	4
1. Le sport de haut niveau (M1)	5
2. la formation en environnement spécifique et dans les secteurs en tension autrement nommée « la formation cœur de métier » (M2)	10
3. L'expertise dans le cadre du fonctionnement d'un pôle ressources national (M3) : La formation initiale statutaire	13
4. Les autres activités (A1 à A4)	20
II- DIAGNOSTIC DE L'ETABLISSEMENT	21
1. Les forces et atouts de l'établissement pour conduire ses principales missions	21
2. Les faiblesses de l'établissement pour conduire ses principales missions	23
3. Le patrimoine de l'établissement	24
III- LA REPARTITION DES MOYENS PAR MISSION ET ACTIVITE - EXERCICES 2009 A 2012	25
1. Moyens humains	25
2. Moyens financiers	25
IV- OBJECTIFS DE L'ETABLISSEMENT	26
1. Objectif 1 : Conforter le rang de la France dans les grandes nations sportives	26
2. Objectif 2 : Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	27
3. Objectif 3 : Adapter l'offre de formation aux évolutions des métiers et recentrer son offre de formation sur les missions de service public	27
4. Objectif 4 : favoriser la réussite en formation des sportifs	28
5. Objectifs propres à l'établissement	28
V- INDICATEURS DE PERFORMANCE - Actualisation 2010 et prévision 2011 -	37
Indicateur 1-1	42
VI- PREVISIONNEL DES DEPENSES ET DES RECETTES SUR LES EXERCICES 2010 - 2012	47
VII- MOYENS APPORTES PAR LE MINISTERE CHARGE DES SPORTS EN 2009 ET PREVISIONNEL 2010	47
VIII- ANNEXES	47

PREAMBULE

En 2008, la fermeture du CREPS de Poitou-Charentes a été annoncée, portant un coup d'arrêt aux projets et aux activités du CREPS. Après une première phase de concertation conduite par le préfet de région avec les collectivités territoriales concernées, il a été décidé de maintenir le CREPS dans le réseau des 16 établissements du ministère.

Par courrier en date du 5 juin 2009, le cabinet du secrétaire d'Etat préconisait la mise en place, pour une période initiale de 3 ans, d'une convention accordant l'autorisation d'occupation par la ou les collectivités concernées afin de leur éviter de s'engager dans une procédure d'acquisition dans des délais trop contraints.

La lettre de mission adressée au préfet de région en date du 28 janvier 2010 précise quant à elle que la question de l'immobilier doit être traitée sans tabou, tout en garantissant les moyens d'exercice des missions nationales relevant du CREPS et la préservation des intérêts financiers de l'Etat¹.

Dans cette perspective, une première réunion organisée le 12 avril 2010 avait pour objectif d'engager la phase de concertation pour la mise en œuvre des différentes pistes de coopération évoquées dans le rapport adressé par le préfet au secrétaire d'Etat aux sports en date du 31 mars 2009. Cette réunion a mis en exergue les réserves des différentes collectivités quant à une reprise totale du site. Seul le conseil général a évoqué le rachat possible de la forêt avec le produit la taxe sur les espaces naturels sensibles pour l'intégrer dans la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), cette reprise ne nécessitant, de ce fait, aucun investissement.

Les enjeux des rencontres avec les collectivités sont donc forts puisqu'il semblerait que le maintien du CREPS dans le réseau des établissements du ministère ne pourrait être envisagé sans une coopération et une mutualisation avec les collectivités. En conséquence, la capacité de l'ensemble des acteurs du sport à se mobiliser autour d'un projet ambitieux, fédérateur et exploitant l'ensemble des potentialités du site pourrait permettre de faire du CREPS un outil partagé pour la mise en œuvre de politiques publiques sur le territoire régional.

Cette convention d'objectif a pour objet de consolider le CREPS de Poitou-Charentes dans ses missions et son organisation au sein du réseau des établissements du ministère de la Santé et des Sports.

Les priorités du CREPS, opérateur de l'Etat

Les 3 grandes priorités de l'Etat liées au réseau des EPN à maintenir sont :

- *Le sport de haut niveau ; actuellement 2 pôles France sont implantés au CREPS (tennis et sport adapté), 2 pôles espoirs et 4 structures régionales. Le CREPS n'accueille, à ce jour, pas suffisamment de structures de haut niveau et la démarche de prospection auprès des fédérations en vue d'en accueillir de nouvelles devra être renforcée ;*
- *La formation initiale, la formation au titre de l'animation et du sport à caractère monopolistique et celle des secteurs en tension ;*
- *La recherche appliquée à la performance sportive avec les activités du centre d'analyse d'images et de performance sportive (CAIPS). Il s'agit là d'un véritable atout pour le CREPS tant pour ce qui concerne l'optimisation des performances des athlètes de haut niveau, la formation de cadres, la conception d'appareillages adaptés au public en situation de handicap que pour la mise en œuvre de programmes scientifiques appliqués au sport. Le CREPS est l'un des seuls établissements pouvant s'inscrire dans le réseau de la recherche coordonné par l'INSEP.*

En outre, le ministère de la Santé et des Sports a confié à l'établissement des missions complémentaires :

- *Le service associé de formation aux métiers du sport et de l'animation de la région du Limousin (suite à la fermeture du CREPS de cette région) ;*
- *depuis le 1^{er} septembre 2009, opérateur de la formation initiale statutaire des personnels « jeunesse et sport », pour une durée de 3 ans².*

¹ Cf. lettre en annexe

² Cf. convention entre la DRH du MSS et le CREPS en annexe

I- LES MISSIONS ET ACTIVITES DE L'ETABLISSEMENT

Situé à VOUNEUIL-SOUS-BIARD, petite commune de 4250 ha et de 4758 habitants, à l'intérieur de la Communauté d'Agglomération de Poitiers (« CAP » récemment rebaptisée « Grand Poitiers »), à **1h30 de Paris en TGV**, à 5 mn de l'aéroport de Biard, proche de l'autoroute A10, le CREPS de Poitou-Charentes offre une position géographique privilégiée.



Constitué de 25 bâtiments dont 14 ERP (22 646 m²) et de 15 terrains de sport extérieurs (18 628 m²) dont une piscine alimentée en eau de source, la qualité et la dimension de ses installations offrent un potentiel important pour le développement des activités de l'établissement qui a engagé une stratégie de prospection auprès de divers directeurs techniques nationaux (FFN, FFSA, FFH, escrime, taekwondo, cyclisme ...) et en développant sa communication externe. Cette stratégie a pour but d'inscrire cet outil à fort potentiel qu'est le CREPS de Poitou-Charentes dans le paysage national tout en l'ancrant sur le territoire régional.

Pour cela, les objectifs 4, 5 et 6 du programme sport³ auxquels doit répondre l'établissement sont déclinés dans les 3 axes stratégiques suivants :

- ✓ Renforcer les missions prioritaires (cœur de métier) à partir des stratégies nationales et territoriales pour pérenniser le CREPS comme opérateur de l'Etat ;
- ✓ Optimiser l'emploi des installations pour amener les différentes collectivités territoriales à placer le CREPS au cœur d'une politique ambitieuse et innovante en matière de développement d'une pratique sportive diversifiée en direction de tous les publics sur le territoire ;
- ✓ Poursuivre la qualité de services et de professionnalisation de l'établissement en obtenant la certification ISO 9001 pour le haut niveau et la certification **ISO 26000** dite de

³ Pour mémoire :

- Objectif 4 : Maintenir le rôle de la France dans le sport de compétition au niveau mondial
- Objectif 5 : Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs
- Objectif 6 : Adapter l'offre de formation à l'évolution des métiers

responsabilité sociétale en 2011 en procédant d'ores et déjà à son autoévaluation préconisée dans le guide SD 21000.

1. Le sport de haut niveau (M1)

✚ Structures validées dans les PES et implantées dans l'établissement

STRUCTURES	DISCIPLINES	NOMBRE TOTAL D'ATHLETES	ECART 2009 / 2010
Pôle France	Tennis mixte	13 (9 garçons & 4 filles)	+ 1
	Sport adapté	21 (11 garçons & 10 filles)	+ 6
	- Tennis de table	10	
	- Athlétisme) - Natation)	11	
TOTAL		34	
Pôle Espoirs	Basket-ball mixte	21 (11 garçons & 7 filles)	+ 3
	Athlétisme	15	
TOTAL		36	
Pôle d'entraînement régional (PER)	Sport adapté	38 (26 garçons & 12 filles)	- 8
TOTAL		38	

✚ Structures validées dans les PES et non implantées dans l'établissement

STRUCTURES	DISCIPLINES	NOMBRE TOTAL D'ATHLETES	ECART 2009 / 2010
Pôle Espoirs	Canoë-kayak	3 garçons (effectif minoritaire et installation spécifique hors CREPS)	0
TOTAL		3	

✚ Structures filières pré-haut niveau implantées dans l'établissement

STRUCTURES	DISCIPLINES	NOMBRE TOTAL D'ATHLETES	ECART 2009 / 2010
Pôle d'Entraînement Régional	Karaté	6 (5 garçons & 1 fille)	-1
	Gymnastique	7 filles	-1
TOTAL		13	

✚ Accueil des équipes de France - Stages PES - Compétitions nationales - Colloques DTN

Les fédérations suivantes organisent régulièrement des stages pour leurs équipes de France jeunes, soit :

en journées stagiaires :

DISCIPLINES SPORTIVES	2007	2008	2009	2010
Tennis	140	140	140	245
Natation synchronisée (é(é))	161	462	333	
Wushu			540	150
Speedball			50	180
Torball	36			
Sport adapté (athlétisme, natation, tennis de table, basket-ball)		12	180	1734
Cyclisme sur piste				50
Volley-ball				270
FFH tennis				36
TOTAL	337	614	1243	2665



✚ Les résultats sportifs des athlètes en pôles

▪ Le pôle France tennis

Il a démontré son incroyable efficacité. Un certain nombre de joueurs de très haut niveau sont passés par cette structure :



Jo-Wilfrid TSONGA, Arnaud DI PASQUALE, Gilles SIMON, Nicolas ESCUDE, Josselin OUANNA, Nicolas MAHUT, Julien BENNETEAU, Olivier DELAITRE, Gianni MINA et récemment Lucas POUILLE et Mick LESCURE, entrés à l'INSEP.

Les résultats des athlètes actuellement en pôle laissent présager de belles performances :

Quentin HALYS : Vainqueur du tournoi des « Petits As » à Tarbes en 2010, champion d'Europe par équipe en juillet 2010 ;

Estelle CASCINO : Championne de France 2010, simple et double moins de 14 ans ;

Lou BROULEAU : N°1 mondiale des moins de 15 ans)
Julien DELAPLANE)

Intégrés à l'INSEP depuis septembre 2010

▪ Le Pôle France Sport adapté

Ce pôle France est inscrit au PES de la FFSA et sera labellisé en fin d'année 2010.

Ce dispositif à deux étages - pôle France et PER - a réussi en peu de temps à obtenir un palmarès impressionnant : Plusieurs titres de champions d'Europe et/ou champion du monde et la participation de 11 jeunes du CREPS aux « Global Games ».



Parmi ces athlètes figurent :

Jacky DEFORGES : 8 fois champion d'Europe de natation 2010 (50 m B, 100m B, 200 m B, 4X50 m NL, 4X50 m 4 n, 4X100 m 4 n, 4X100 m NL, 4X200 m NL) ;

Maxime DUTTER : 2 fois champion d'Europe de natation 2010 (200 m NL, 4 X200 m NL)

Pierre PATANE : Champion d'Europe de natation 2010 (400 m NL)

Alicia MANDIN : Championne d'Europe 100 m NL et vice-championne 50 m brasse 2009

Gaëtan BONNEAU : Champion d'Europe athlétisme 110 m haies 2010, vice-champion du monde de saut en hauteur athlétisme indoor 2009

Magali ROUSSET : Championne du monde double mixte tennis de table (2008) et championne d'Europe par équipes (2008)

▪ Le pôle Espoirs basket-ball

Il alimente régulièrement l'INSEP et maintenant le club professionnel de Poitiers (Pro A).

Récemment Sarah CHEVAUGEON, Margaux OKOU-DUPUY, Pierre-Yves GUILLARD, Sylvain ROSNET, Yann DEVEHAT...



Sans omettre de citer le club poitevin « PB86 »

qui a accédé à la « Pro A », avec 2 joueurs passés par la structure du CREPS, et qui évoluait en Pro B avec 4 joueurs issus du pôle.

A ce stade, il convient d'aborder la relation partenariale renforcée entre le CREPS et le club professionnel de Poitiers 86, qui a abouti cette année par la signature d'une convention pour l'hébergement de trois jeunes basketteurs au CREPS.

Il faut également ajouter le titre de **championne de France cadettes 2010** acquis par **Marie MANE** (sélectionnée en équipe de France et participation aux championnats d'Europe cadettes 2010).

▪ Le pôle Espoirs athlétisme

L'efficacité de la formation du pôle athlétisme est elle aussi incontestable.



Renaud LAVILLENIE (Champion d'Europe 2010 en saut à la perche) et

Nicole RAMALALANIRINA (6^{ème} aux JO 2000 (60 m haies, 8^{ème} aux championnats du monde 2004 et 4^{ème} aux championnats d'Europe 2002 et 2008) ont été formés dans cette structure.

Actuellement sont présents au sein du pôle :

Laetitia DENIS : Championne de France Espoirs 400 m en 2010 et vice-championne élite, sélectionnée aux championnats d'Europe de Barcelone 4x400m ;
Vincent TORU : Vice-champion de France Espoirs du 800 m en 2010 ;
Louis-Guillaume BLANC : Vice champion de France 5kms marche en 2010

Les résultats sportifs des athlètes hors pôles

▪ **Le PER Karaté**

Bernard CHARONDIERE : 3^{ème} coupe de France (avril 2010) ;
 Amin BOUAZZA : Vice-champion de France 2010. Catégorie moins de 57 kgs.



Les résultats scolaires

Comme l'indiquent les tableaux ci-dessous, les résultats sont excellents. L'établissement répond bien, dans sa mission de service public, aux objectifs d'excellence et de réussite du sportif dans son « double projet » auquel il ajoute un 3^e : l'épanouissement personnel.

ANNEE 2005-2006

	ATHLETISME	BADMINTON	BASKETBALL	JUDO	PF TENNIS	CREFF TENNIS	TOTAL/EXAMENS	
BACCALAUREAT	2/2			7/8			9/10	90 %
BEP								
BREVET DES COLLEGES		2/2			5/5		7/7	100 %
POURCENTAGE/DISCIPLINES	100%	100 %		87,5 %	100 %		16/17	94,1%

ANNEE 2006-2007

	ATHLETISME	BADMINTON	BASKETBALL	JUDO	PF TENNIS	CREFF TENNIS	TOTAL/EXAMENS	
BACCALAUREAT	3/3						3/3	100 %
BEP								
BREVET DES COLLEGES		2/2	12/12	12/12	2/2		28/28	100 %
POURCENTAGE/DISCIPLINES	100%	100%	100%	100%	100%		31/31	100 %

ANNEE 2007-2008								
	ATHLETISME	BADMINTON	BASKET BALL	JUDO	PF TENNIS	CREFTENNIS	TOTAL/EXAMENS	
BACCALAUREAT	1/1	0/1					1/2	50 %
BEP								
BREVET DES COLLEGES		1/1	10/10		3/3		14/14	100 %
POURCENTAGE/DISCIPLINES	100%	1/2	100%		100%		15/16	93,75 %

ANNEE 2008-2009								
	ATHLETISME	BADMINTON	BASKET BALL	JUDO	PF TENNIS	CREFTENNIS	TOTAL/EXAMENS	
BACCALAUREAT	1/1	1/1					2/2	100 %
BEP								
BREVET DES COLLEGES		3/3	13/13		2/2	3/3	21/21	100 %
POURCENTAGE/DISCIPLINES	100%	100%	100%		100%	100%	23/23	100 %

ANNEE 2009-2010								
	ATHLETISME	CANOË-KAYAK	BASKET BALL	GYM NASTIQUE	PF TENNIS	KARATE	TOTAL/EXAMENS	
BACCALAUREAT								
BEP								
BREVET DES COLLEGES			10/10	1/1	3/3	4/4	18/18	100 %
POURCENTAGE/DISCIPLINES			100%	100%	100%	100%		

La surveillance des mineurs

▪ Fonctionnement

- 1 coordonnateur de la vie interne rémunéré sur Titre II – DRJSCS ;
- 4 conseillers de séjour à mi-temps
- dont 1 rémunéré sur Titre II – DRJSCS à 50 %
- et 3 sur budget CREPS à 55 % ;
- 1 tutrice scolaire à mi-temps sur les études après-midi et soirée rémunérée Titre II – DRJSCS à 50 %

Il est à noter que jusqu'à l'année scolaire 2009/2010, le CREPS bénéficiait de 2 postes de maîtres d'internat nommés par le rectorat. L'arrivée des assistants d'éducation y a mis un terme.

▪ Internat sur 2 ½ étages

- 1 conseiller de séjour à chaque étage assure la surveillance de nuit ;
- Le bâtiment des mineurs est fermé à partir de 22 h 30 tous les soirs.

▪ Coût

- Sur budget Etat : 3 personnes : 1 à temps complet et 2 à mi-temps soit un coût de 40 445,79 € ;
- Contrats de travail sur 10 mois entre la DRJSCS et les conseillers de séjour.
- Sur Budget CREPS : 3 conseillers de séjour à 55% soit un coût de 35 410,43 € ;
- Contrats de travail sur 10 mois CREPS/ conseillers de séjour

2. la formation en environnement spécifique et dans les secteurs en tension autrement nommée « la formation cœur de métier » (M2)

Le contexte de la formation est marqué par :

- la modification des modes d'accès à la formation
- la complexification des dispositifs de formation
- l'augmentation des coûts pédagogiques
- pour la région de Poitou-Charentes, l'impossibilité de répondre aux exigences des cahiers des charges des appels d'offre

En outre, l'abrogation des brevets d'Etat d'éducateurs sportifs programmée pour 2011 et 2012 entraîne un recentrage de l'offre de formation du CREPS vers les brevets professionnels et les diplômes d'Etat pour lesquels le CREPS est désormais en concurrence avec les organismes privés de formation et les autres établissements du ministère.

Une réflexion, conduite par l'équipe des formateurs pour apporter des solutions au maintien de l'activité de formation de l'établissement et explorer de nouvelles pistes, conduit à proposer une offre non concurrentielle de l'offre des organismes privés en cohérence avec la pratique sportive de haut niveau, en l'intégrant, autant que faire se peut, dans un projet global haut niveau/formation/recherche/événementiel, et en répondant aux besoins d'emploi.

Il s'agit ici d'affirmer la spécificité du CREPS de Poitou-Charentes sur les activités qui fondent actuellement une partie de son identité, à savoir :

- le tennis
- les activités de la natation
- le cyclisme

- les sports de nature
- les sports collectifs (en partenariat avec le mouvement sportif régional)
- les activités physiques pour tous sur les problématiques de santé et de cohésion sociale telles que définies dans les discours de la secrétaire d'Etat aux sports en date du 3 décembre 2009 à Bourges et du 3 mars 2010 à Paris, ainsi que dans le plan national de prévention de la santé initié par la ministre de la santé et des sports en avril 2008
- et dans une moindre mesure les activités de la forme et de la force qui peuvent à tout moment faire l'objet d'une offre concurrentielle à moins de l'associer à une autre formation (BP des activités de la natation par exemple)
- le BP APT sera doublé de qualifications professionnelles (CS handicap, roller, course d'orientation et UCC VTT)

Dans ce paysage, le nouveau système de qualification (BP/DE/DES) sera privilégié. Un DE cyclisme traditionnel sera mis en œuvre en 2011 (accord de la DTN).

Il s'agit aussi d'organiser des modules de formation du DE et du DES en lien avec les activités de recherche du CAIPS, ainsi que des formations expérimentales.

L'adaptation de la piscine en bassin nordique pour un fonctionnement à l'année autoriserait au moins sur le champ de la formation :

- Le développement d'une filière complète sur les activités de la nation (du BP au DES avec le CS « sécurité sauvetage »), permettant de couvrir à la fois le champ de la surveillance, de l'enseignement, de l'entraînement, et de la direction de structure ;
- Le « mixage » du BP AGFF avec le BP des activités aquatiques dans une logique de bi-qualification (gymnastique aquatique) ;
- La formation continue et le recyclage des éducateurs en poste (éducateurs de la fonction publique territoriale, MNS non titulaires de la fonction territoriale dans le cadre du CAEPMNS) ;
- La formation initiale et le recyclage des BNSSA dont la demande ne cesse de croître chaque année pour couvrir les besoins de surveillance de piscines et autres plans d'eau pendant les périodes estivales ;
- la mise en place de préformations ou de formations adaptées à destination des publics prioritaires (demandeurs d'emploi, publics issus des quartiers urbains prioritaires ou des zones rurales fragilisées, public handicapé) sous réserve d'un soutien consistant des financeurs (région, pôle emploi, OPCA) : *Pré formations préparatoires à une entrée en formation sur l'année n + 1 ; cursus étalé sur 2 années scolaires ; formations non nécessairement qualifiantes dans une logique de remise à niveau ou de remobilisation.*

En outre, le CREPS propose systématiquement des formations éco-conçues.

Par ailleurs, il a été nécessaire de lever les obstacles ne nous permettant pas de nous inscrire dans la logique du « service social d'intérêt économique général » (pré-requis, entrée en cours de formation) du conseil régional.

En 2011, l'offre et l'activité du service associé de formation (SAF) du Limousin connaîtront une réduction mais il reste nécessaire de maintenir une offre minimale pour répondre aux besoins des usagers dans une logique de proximité.

Enfin, il faut noter aussi la diminution de l'implication des personnels techniques et pédagogiques des directions départementales interministérielles en raison de la refonte des services départementaux et de la redéfinition des missions de ces personnels.

Cf. ci-après le tableau des actions de formation initiale prévues pour l'année 2010.

Prévisionnel du département formation du CREPS Poitou-Charentes pour l'année 2010

	Heures 2010	Stagiaires	Total heures
Formations au CREPS poitou-Charentes			
Formations "cœur de métier"			
Formation commune 1° degré 2009-2010	30	28	840
BEESAC modulaire 2009-2010	180	11	1980
BEESAN modulaire 2009-2010	105	22	2310
BEESAN en contrôle continu 2009-2010	231	21	4851
BP APT 2009-2010 (Jacky FILLON)	90	21	1890
BP APT Rando 2009-2010 (Jérôme BONNIFAIT)	450	21	9450
BP AGFF 2009-2010 (mention C)	127	8	1016
BP AGFF 2009-2010 (mention D)	145	11	1595
BP AGFF 2009-2010 (mention C et D)	352	9	3168
BP Sports Collectifs 2009-2010	60	22	1320
UCC Direction d'un séjour vacances 2010	90	15	1350
CS Handicap 2010	105	8	840
CAEPMNS 2010 en Vienne	24	30	720
BEESAN Modulaire 2010-2011	196	20	3920
BP Activités aquatiques 2010-2011	300	20	6000
BP Sports Collectifs 2010-2011	250	20	5000
BP AGFF 2010-2011	350	24	8400
DE Tennis 2009-2010	441	9	3969
DE Tennis 2010-2011	250	10	2500
DES Tennis 2009-2011	346	10	3460
DES ASEC 2010-2011	140	15	2100
Formations Poitou-Charentes hors du CREPS			
Formations "cœur de métier"			
FC1 en ccc à La Rochelle 2009-2010	84	31	2604
BEES 1 Voile en ccc 2009-2010 à la Rochelle	656	21	13776
BEES 1 Foot 2009-2010 en ccc à Puymoyen (cycle court)	65	22	1430
BEES 1 Foot 2009-2010 en ccc à Puymoyen (cycle long)	155	17	2635
CAEPMNS 2010 en Charente	24	15	360
CAEPMNS 2010 en Charente Maritime	24	25	600
CAEPMNS 2010 en Deux Sèvres	24	15	360
Formation DE Rugby 2009-2010 à La Rochelle	21	8	168
BP Nautisme 2010-2011 à La Rochelle	250	16	4000
DE Voile 2010-2011 à La Rochelle	260	8	2080
BEES 1 Foot 2010-2011 en ccc à Puymoyen	115	20	2300
Autres formations			
Formations des stagiaires PAS		20	4780
Formations en Limousin			
Formations "cœur de métier"			
FC1 en ccc 2009-2010	100	20	2000
FC1 en préparation examen 2010	40	15	600
FC2 en ccc 2009-2010	187	14	2618
BEES 1 judo en modulaire 2009-2010	160	15	2400
BP APT-Sports collectifs 2009-2010	400	21	8400
DE ASEC 2010-2011	315	20	6300
CS Escalade 2010 à Limoges	140	12	1680
CS Handicap 2010 à Limoges	140	12	1680
UCC Direction séjour de vacances 2010 à Limoges	82	16	1312
CAEPMNS 2010 à Limoges	24	18	432
Autres formations			
BP Animation sociale 2008-2010	115	13	1495
BNSSA 2009-2010 en Corrèze	45	15	675
BNSSA 2009-2010 en Creuse	45	15	675
TOTAUX	7733	779	152039

3. L'expertise dans le cadre du fonctionnement d'un pôle ressources national (M3) : La formation initiale statutaire

Depuis le 1^{er} septembre 2009, le CREPS de POITOU-CHARENTES est l'opérateur de la formation initiale statutaire des personnels des domaines de la Jeunesse et des Sports (PS – CEPJ - CTPS).

✚ Objectifs poursuivis

- conforter le CREPS dans sa mission d'opérateur de la formation initiale des personnels du champ J&S
- développer une offre de formation adaptée à l'évolution des métiers et des contextes d'emploi et des orientations ministérielles
- développer une formation contribuant à l'insertion professionnelle des stagiaires accueillis

✚ Bilan de l'exercice 2009-2010

Globalement, la formation s'est déroulée de manière très satisfaisante puisque à l'issue de cette année probatoire, tous les stagiaires ont démontré leur aptitude à exercer les missions dévolues aux professeurs de sport et aux conseillers d'éducation populaire et ont été titularisés.

Précisément, l'enquête menée auprès des stagiaires par la DRH met en évidence ce bilan positif avec quelques indices révélateurs du nouveau contexte dans les services et sur lesquels il sera important d'être vigilant

Nombre de réponses : 71 (8 CAS, 4 CEPJ, 55 CTS, 4 SHN).

- **Appréciation forte des stagiaires d'être «les auteurs» de leur propre parcours de formation**
- **Satisfaction de l'ensemble des stagiaires sur leur mise en responsabilité professionnelle**

100% estiment que « l'action à conduire en responsabilité », mission spécifique confiée au stagiaire pendant le stage, est très utile dans le développement de leurs compétences professionnelles.

- **Satisfaction des stagiaires sur l'accompagnement dont ils ont bénéficié**

90% des stagiaires estiment avoir bénéficié d'un suivi satisfaisant tout au long de l'année. Au total plus de 200 acteurs de terrain se sont mobilisés autour des 70 stagiaires 3 fois dans l'année. En effet, lors des trois entretiens intermédiaires d'évaluation, chaque stagiaire est entouré a minima d'un directeur de stage, d'un conseiller de stage, d'un directeur technique national pour les CTS, voire de l'inspecteur général territorial.

95% des stagiaires considèrent ces entretiens comme des éléments déterminants dans leur suivi puisqu'ils permettent d'évaluer leur niveau d'intégration dans la fonction et d'apporter d'éventuelles modifications à leur plan personnalisé de formation.

- **Performance du nouvel opérateur, le CREPS Poitou-Charentes**

Près de 90% des stagiaires estiment que les actions proposées par le CREPS ont des répercussions positives sur leurs activités professionnelles et sont pertinentes. Cette performance est à souligner pour une première année de fonctionnement.

- **Prise de fonction moins progressive dans les services**

93% de stagiaires sont satisfaits de leur accueil dans les services mais près de 30% déclarent que leur prise de fonction ne s'est pas déroulée de façon progressive, soit une perte de satisfaction de près de 26% sur 2 ans ! (98% en 2008 et 72% en 2010).

- **Année de formation ressentie comme très chargée**

Plus d'un quart des stagiaires déclarent que leur directeur de stage leur a accordé moins de 25% du volume horaire annuel de travail pour leur formation alors que l'instruction prévoit un pourcentage de 50%. Cette situation est d'autant plus inquiétante que le taux de stagiaires concernés a augmenté de 17% depuis l'année dernière (8 % en 2008, 9% en 2009 et 26,76% en 2010).

Ils estiment que ce manque de temps les met souvent en difficultés pour rédiger leurs fiches et leurs dossiers de formation.

- **Des conseillers de formation moins présents**

Diminution de l'appréciation de l'accompagnement du conseiller de stage qui culminait les années précédentes à plus de 93% et atteint cette année 83%.

Près de 30 % des 45 stagiaires qui ont renseigné le questionnaire sur ce point déclarent avoir passé moins de 10h avec cet acteur.

- **Une offre de formation en quantité insuffisante**

La désignation tardive de l'opérateur n'a pas donné au CREPS la possibilité de construire une offre conséquente et répartie judicieusement dans le temps. Elles n'a donc pas permis aux stagiaires de participer à toutes les formations souhaitées, faute de places disponibles.

Globalement, la formation s'est déroulée de manière très satisfaisante puisque à l'issue de cette année probatoire, tous les stagiaires ont démontré leur aptitude à exercer les missions dévolues aux professeurs de sport et aux conseillers d'éducation populaire et ont été titularisés.

Toutefois, l'évaluation modules de formation par les stagiaires fait apparaître un taux global de satisfaction très élevé (82,6 %). Il est à noter que le stage « Appréhender la responsabilité des organisateurs d'activités sportives » a recueilli 100% de taux de satisfaction.

La fourchette du taux de satisfaction va de 67,65 % à 100 %. La fourchette du taux d'insatisfaction va de 0,65 % à 32,35 % pour le stage « Concevoir la stratégie de communication interne et externe d'une organisation » et a concerné essentiellement le domaine « déroulement pédagogique ».

Cf. tableaux ci-dessous.

Nombre de stages évalués : 23.

Taux de satisfaction / nombre de stages

Taux de satisfaction	Nombre de stages
100%	1
90% et plus	18
80% et plus	3
70% et plus	0
60% et plus	1
TOTAL	23

Domaine du module de formation évalué / taux de satisfaction

DOMAINE	% DE SATISFACTION
Organisation du stage	92 %
Déroulement pédagogique du stage	93,25 %
Encadrement du stage	95,85 %
Conditions d'accueil du stage	90 %

Architecture générale de la formation initiale statutaire des agents des corps propres du domaine de la jeunesse et des sports

Référence : INSTRUCTION N°DRH/DRH3C/2010/265 du 12 juillet 2010 relative à l'organisation de la formation initiale statutaire.

3.1 Les principes généraux de la formation

En référence à l'instruction DRH/DRH3C/2010/265, le CREPS de Poitou-Charentes assure les fonctions d'opérateur de la formation initiale statutaire des agents des corps propres du domaine de la jeunesse et des sports. Pour cela il s'appuie sur ses personnels, ses équipements et son réseau de partenaires.

La contribution du CREPS de Poitou-Charentes s'articule autour des missions suivantes :

- La conception et le suivi pédagogique, technique et administratif d'un dispositif de formation statutaire ;
- L'organisation et la mise en œuvre de séquences de formation alternant l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être cohérents et en dialogue permanent avec le développement de pratiques professionnelles en situation de travail ;
- L'organisation d'un positionnement professionnel initial du stagiaire faisant un diagnostic de ses compétences ;
- Un accompagnement du stagiaire à la réalisation d'un plan personnalisé de formation (PPF) et à l'élaboration du dossier de formation ;
- L'animation du réseau des conseillers de stage ;
- L'animation du conseil pédagogique réunissant l'ensemble des formateurs mobilisés par les actions de formation.

3.2 Architecture générale du parcours de formation

Le parcours de formation du stagiaire se déroule selon 2 axes simultanés :

- La découverte du métier et de ses différentes facettes et environnements d'exercice
- Le développement des compétences professionnelles

Pour poursuivre ces 2 axes, chaque stagiaire suit un plan personnalisé de formation alternant séquences de découverte de son environnement de travail, pratique professionnelle, séquences de formation choisies dans le programme proposé par le CREPS de Poitou-Charentes.

Le programme de formation est organisé autour de 4 blocs d'actions de formation :

✓ **Les regroupements obligatoires** : Il s'agit du stage d'accueil en formation et du regroupement final. Ces stages regroupent l'ensemble des stagiaires de chaque promotion.

✓ **Le bloc « compétences transversales »** : il s'adresse à tous les stagiaires sans distinction de corps ou de fonction. Il permet d'optimiser les compétences généralistes liées à la méthode de projet, à la communication dans le cadre professionnel.

✓ **Le bloc « compétences spécifiques »** : il s'adresse spécifiquement aux stagiaires ayant les missions correspondantes aux intitulés des stages (la formation, l'entraînement, les politiques de cohésion sociale...). Les stages de ce bloc privilégient les échanges professionnels, les retours sur pratiques, les rencontres avec des collègues plus expérimentés.

✓ **Les actions d'accompagnement de cursus** : elles s'adressent à tous les stagiaires et leur proposent un retour réflexif sur leur propre activité professionnelle, soit pour identifier leur niveau de compétence (c'est le cas du positionnement), soit pour traiter une problématique professionnelle (c'est le cas du cycle d'accompagnement professionnel).

- **L'accueil en formation statutaire**

Ce regroupement, obligatoire pour tous les stagiaires tous corps confondus, est organisé par le CREPS de Poitou-Charentes dans ses locaux. Il a lieu dans le courant du mois de septembre pour l'ensemble des stagiaires en formation initiale. Il mobilise notamment la DRHACG, l'inspection générale, les directions d'objectifs, les coordonateurs des actions de formation qui seront organisées par le CREPS de Poitou-Charentes durant l'année de stage.

Ce temps d'accueil en formation comprend également une animation sportive et/ou culturelle d'une demi-journée utilisant l'important potentiel géographique, environnemental et historique de proximité, les installations sportives de l'établissement et la qualification de ses personnels.

- **Le positionnement professionnel**

Sur la base du volontariat des stagiaires, ces derniers se voient proposer un travail de positionnement réalisé au CREPS de Poitou-Charentes sous la conduite pédagogique d'agents des ministères chargés de la jeunesse et des sports spécialisés en accompagnement VAE et membres de l'équipe nationale de formation à la VAE. Le dispositif de positionnement se déroule sur deux jours et demi et s'adresse à chaque promotion de concours. Dans chacun de ces modules, les stagiaires sont accueillis par sous-groupes de 6 à 8 personnes.

Cette offre possède deux avantages : d'une part, elle est animée par des spécialistes expérimentés en matière de positionnement ; d'autre part, elle permet de donner place à la dimension collective et à l'identification par chacun d'une partie des ressources du groupe auquel il appartient.

Les stagiaires qui ne souhaitent ou ne peuvent pas bénéficier de ce module ont la possibilité de réaliser leur positionnement en se rapprochant de leur conseiller régional de formation à qui le CREPS de Poitou-Charentes fournit, si besoin, les éléments d'information nécessaires.

- **Axe 1 : La connaissance du métier et de ses différentes facettes et environnements d'exercice**

L'objectif de cet axe de formation est moins l'acquisition de connaissances théoriques que la mise en dialogue entre des connaissances théoriques déjà acquises et les situations professionnelles vécues par le stagiaire.

Sont donc privilégiées : les séquences durant lesquelles le stagiaire est dans l'action, confronté à des situations professionnelles de terrain comme acteur ou comme observateur actif. L'axe 1 se déroule principalement dans le contexte professionnel du stagiaire (accompagnement de collègues, participation à des instances partenariales liant le service...).

Concernant cet axe de formation, le CREPS de Poitou-Charentes propose un suivi de l'ensemble des stagiaires ainsi qu'une information des directeurs et conseillers de stages en présentiel et FOAD par l'intermédiaire d'une plate-forme dédiée. Le CREPS de Poitou-Charentes propose également dans le cadre de l'axe 1 des temps de formation essentiellement composés de débats, de témoignages et d'analyse de pratiques.

- **Axe 2 : Le développement des compétences professionnelles**

Cet axe de formation a pour objectif de développer des compétences transversales et spécifiques dans un contexte particulier d'exercice. Il prend la forme d'une alternance entre stages en centre de formation et conduite de l'action en responsabilité. 70 heures minimum sont à choisir par le stagiaire dans le programme proposé par le CREPS de Poitou-Charentes. L'offre de formation du CREPS est composée d'une trentaine de stages qui concernent notamment le développement des compétences dans les domaines de l'entraînement, de la formation, du développement local, de l'accompagnement de publics spécifiques, de la dynamique des organisations de travail, etc.

3.3 Les supports et outils de formation spécifiquement mobilisés par le CREPS de Poitou-Charentes

▪ La plate-forme FOAD

Le CREPS de Poitou-Charentes a conçu, administre et anime une plate-forme de formation à distance dédiée à la formation initiale des cadres des ministères chargés de la jeunesse et des Sports. Celle-ci a pour fonctions essentielles de :

- Structurer et faire vivre les différents groupes d'acteurs de la formation (stagiaires, formateurs...) et leur fournir des outils adaptés à leurs fonctions ;
- Enrichir les scénarii pédagogiques des différents cycles par ajout de modules FOAD aux regroupements en présentiel ;
- Informer l'ensemble des acteurs de la formation de son déroulement ;
- Contribuer à l'accompagnement à distance de la rédaction du bilan de formation.

Le CREPS de Poitou-Charentes se repose en cela sur son expérience de conception, de mise en œuvre et d'utilisation d'une plateforme FOAD déjà expérimentée dans le cadre de ses formations BPJEPS et DESJEPS.

▪ Le centre d'analyse d'images et de performance sportive (CAIPS)

Avec le soutien de la région Poitou-Charentes, du LMS, de l'IUT de Poitiers-Châtelleraut et du ministère de la Recherche, le CREPS et les laboratoires CNRS de l'université de Poitiers (secteur sciences pour l'ingénieur) ont créé ensemble un véritable pôle national de compétences en matière d'entraînement sportif et de formation à l'interprétation des données scientifiques, le centre d'analyse d'images et de performance sportive (CAIPS) (voir présentation infra).

Les formateurs utilisent les résultats issus de la recherche et de l'expertise du CAIPS afin de concevoir des contenus de formation destinés aux acteurs sportifs, notamment pour permettre aux entraîneurs de mieux interpréter les données scientifiques relatives à leur discipline sportive.

▪ L'observatoire des métiers Jeunesse et Sport

En se reposant sur ces compétences scientifiques internes et sur son réseau de partenaires le CREPS de Poitou-Charentes pourra à moyen terme structurer et animer un observatoire des métiers du ministère. Cet observatoire pourra notamment alimenter la structuration et les contenus des actions de formation.

3.4 L'équipe mobilisée

▪ L'équipe pédagogique du CREPS

Le CREPS de Poitou-Charentes mobilise en interne une équipe de formateurs affectée à ce projet :

- Denis la Mache (CTPS), affecté à 100% de son temps sur cette action
- Alex Lainé (CTPS)
- Isabelle Champalou (Professeur de sport)
- François Durand (CTPS)

Renforcée par une secrétaire rémunérée sur ressources propres de l'établissement sur un TP à 90%.

▪ Des experts du ministère

Le CREPS de Poitou-Charentes mobilise une équipe d'experts relevant des différents corps concernés par la formation et expérimentés dans le domaine de la formation initiale des personnels des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports.

▪ **Son réseau de partenaires locaux**

Le CREPS mobilise son réseau de partenaires dont les compétences sont reconnues dans les divers domaines abordés, comme par exemple dans les secteurs de la formation, de la recherche et du haut niveau.

Le réseau des partenaires est composé de :

- CREPS (Reims, Strasbourg, Toulouse, Talence, PACA)
- établissements nationaux (INSEP, INJEP, EHESP)
- Services déconcentrés (DRJSCS de Poitou-Charentes, PACA, Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Corse, DDSC des Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime, Dordogne ...)
- Etablissements universitaires (université de Poitiers)
- Prestataires privés

Certains stages se déroulent chez d'autres opérateurs que le CREPS de Poitou-Charentes (CREPS de Reims et de Strasbourg, INSEP, EHESP), ce qui permet au CREPS de mobiliser un réseau et aux stagiaires de découvrir d'autres lieux, sans que cela impacte le coût des déplacements.

3.5 Dispositif d'évaluation de la formation initiale statutaire

Critère	Indicateur	Justification de la cible	Périodicité	Cible à atteindre
Mesure de la pertinence du dispositif de formation statutaire				
Attrait des modules	Nombre d'inscrits par rapport à l'effectif attendu	Mesure de l'attractivité du programme	Annuelle en fin d'année civile	Taux de remplissage de 40% minimum
Utilité des modules	Nombre de stagiaires ayant mis en œuvre des contenus abordés dans les modules spécifiques dans le contexte d'emploi	Mesure de l'adaptation du programme aux emplois	Annuelle en fin de cycle de formation	80% des stagiaires ayant suivi un cycle spécifique
La pertinence du dispositif d'animation du réseau des conseillers de stage	Nombre d'actions et/ou de manifestations mises en place ayant pour finalité l'animation du réseau des conseillers	Mesure de l'adaptation du dispositif aux finalités de l'alternance	Annuelle en fin de cycle de formation	Au moins 2 actions
L'adaptation du dispositif à l'activité professionnelle des stagiaires	Pourcentage des stagiaires ayant effectivement réalisé l'intégralité de leur formation dans les temps impartis	Mesure de l'adéquation du dispositif avec les contraintes professionnelles des stagiaires	Annuelle en fin de cycle de formation	80%
La satisfaction des stagiaires par rapport aux conditions d'accueil	Pourcentage de satisfaction des stagiaires par rapport à l'accueil, la restauration et l'hébergement	Mesure de l'adaptation des conditions d'accueil au public		80%
La pertinence du dispositif FOAD	Nombre de connexions au site	Mesure de l'adaptation du dispositif au public ciblé	Annuelle en fin de cycle	Au moins 1 connexion de chaque stagiaire à chacune des salles de cours qui le concerne

Mesure de la cohérence du dispositif de formation statutaire				
L'adaptation des objectifs de formation aux politiques ministérielles	insertion des préconisations des directions d'objectifs dans le dispositif de formation	Mesure de la cohérence entre orientation politique et projet de formation	Annuelle 3 mois avant le début de chaque cycle	Prise en considération de chaque préconisation
L'adaptation des contenus de formation aux objectifs de formation	Pourcentage d'items de contenus déclinant les objectifs généraux du projet	Mesure de la cohérence interne du dispositif	Annuelle en fin de cycle de formation	80%
Le respect des contenus de formation	Pourcentage d'items du contenu programme présent dans le contenu réalisé	Mesure de la cohérence interne du dispositif	Annuelle en fin de cycle de formation	80%
L'adaptation des intervenants aux contenus	Pourcentage de conformité des prestations réalisées par rapport aux commandes passées en termes de contenus et de méthodes	Mesure de la cohérence interne du dispositif	Tout au long de l'année à l'issue de chaque module	80%
L'adaptation des prestataires aux contenus	Nombre de prestataires sollicités en lien avec les contenus de stages	Mesure de l'élargissement du réseau de partenaires	Annuelle en fin de cycle de formation	4 établissements ou structures ayant fait l'objet d'une convention de partenariat
L'adaptation du suivi administratif au dispositif	Pourcentage de dossiers complets en fin de cycle (convocations, états de présence, PPF, CR d'entretiens et/ou documents de relance	Mesure interne au CREPS	Annuelle, 3 mois après la fin du cycle	90%
Mesure de l'impact de la formation statutaire				
La satisfaction des apprenants	Taux de satisfaction des apprenants par rapport aux contenus de la formation initiale	Mesure interne au CREPS	Annuelle à l'issue de chaque cycle de formation	80%
La satisfaction des employeurs	Taux de satisfaction des Employeurs/responsables hiérarchiques par rapport aux contenus	Mesure interne au CREPS	Annuelle à l'issue de chaque cycle de formation	80%
L'opérationnalité des contenus de formation	Nombre de stagiaires ayant déclaré avoir alimenté leur pratique avec des contenus de formation durant l'année de stage	Mesure de l'utilisation des contenus de formation	Annuelle un an après la fin de chaque cycle de formation	50% des stagiaires ayant suivi un module spécifique ou transversal

3.6 Effectifs de la formation initiale statutaire depuis le 1^{er} septembre 2009

	Septembre 2009	Janvier 2010	Septembre 2010
CAS / CTS	73		76*
CEPJ		18	
CTPS	25		23
TOTAL	98	18	99

* 76=73 concours + 3 détachements

4. Les autres activités (A1 à A4)

✚ La recherche et l'expertise (A2)

En complément de ces missions nationales et prioritaires, les CREPS gardent la possibilité de développer d'autres activités dans le cadre statutaire.

Le CREPS développe une activité dans le domaine de la **recherche et de l'expertise (A2)**

En partenariat avec la région Poitou-Charentes, l'université de Poitiers, le CNRS, l'IUT de Poitiers-Châtelleraut et le ministère de la Recherche, le CREPS et les laboratoires de l'Institut Pprime – axe RoBioSS – Université de Poitiers – UPR CNRS 3346 ENSMA (secteur sciences pour l'ingénieur), ont créé un **véritable pôle national de compétences** en matière d'entraînement sportif et de formation à l'interprétation des données scientifiques : le **Centre d'Analyse d'Images et de Performance Sportive (CAIPS)** par convention entre le CREPS, l'université et le CNRS.

L'action « recherche & développement » du CAIPS s'organise autour de 3 axes majeurs :

- Le transfert de technologies
- L'expertise collégiale avec les entraîneurs
- La formation de cadres

L'intérêt suscité par les fédérations sportives a conduit à la signature de nombreuses conventions (17 fédérations olympiques de 1998 à 2010) avec des financements du ministère de la Santé et des Sports et du milieu fédéral.

La très grande majorité des projets de recherche sont réalisés sur demande des fédérations dans un objectif d'amélioration de la performance sportive et en direction des athlètes de très haut niveau.

Par ailleurs, des formations avec les entraîneurs de nos pôles sont programmées avec ce centre de recherche. Cette action pourrait s'étendre à d'autres fédérations.

Depuis 2007 le CAIPS développe également des projets d'équipements novateurs permettant l'accessibilité aux pratiques sportives et de loisirs pour les personnes handicapées : prothèses de nage de Philippe CROIZON (traversée de la Manche), modules de selle handisport, véhicules de loisir à propulsion mixte, module de siège kayak.

Cette démarche innovante a conduit également à une expérimentation de découverte des activités scientifiques au travers des activités sportives. Mise en œuvre avec l'Académie Olympique du CNOSF depuis 2006 dans le cadre des « camps olympiques de la jeunesse », l'intérêt suscité a conduit à l'accueil de classes de collèges pour un travail sur le thème « science et sport ».

Le conseil général de la Vienne, l'inspection académique et le CREPS, avec la participation de l'université, ont ainsi accueilli de 2007 à 2010, 920 élèves de collège accompagnés de leurs enseignants des matières scientifiques et de l'EPS.



✚ Le soutien à la vie associative (A3)

Ce soutien s'inscrit dans la « fonction « accueil » et, outre le secteur sportif, dans les domaines suivants :

- L'amélioration de la santé et de la cohésion sociale par la pratique sportive ;
- La participation au développement des pratiques d'éducation populaire et à la formation des acteurs du milieu associatif « J&S »
- L'accueil collectif de mineurs

Et dans la mise en place de partenariats pour :

- L'accueil de manifestations sportives d'envergure
- L'accueil du championnat de France Basket sport adapté (juin 2010)
- L'accueil du tournoi national tennis de table de Poitiers (mai 2010)
- L'accueil du championnat de France Trail court (août 2010)
- L'accueil des championnats du monde d'escrime (épée)
- Etc.



Indicateurs 2009 :

26 389 nuitées
11 276 H de location salles de cours
14 133 H de location installations sportives
62 657 repas servis

✚ Activité « logistique » et « fonction support » (A4)

Le CREPS exploite le module de comptabilité analytique et la totalité des dépenses ont été ventilées sur les années passées.

II- DIAGNOSTIC DE L'ETABLISSEMENT

1. Les forces et atouts de l'établissement pour conduire ses principales missions

- **Un positionnement précurseur**
 - une chaufferie bois depuis (1997) rénovée
 - le câblage de tout l'établissement en fibre optique permettant un accès à l'Internet depuis toutes les installations (2003)
 - des capteurs solaires (2010)
- **Un environnement privilégié**



Le CREPS est situé dans un environnement reposant (espace boisé), à l'écart de l'agitation citadine et sécurisé.

Situé au cœur de la région Poitou-Charentes, à 1h30 de Paris en TGV, 5 minutes de l'aéroport de Biard, 10 minutes de l'autoroute A10, 7 km de Poitiers par le réseau de bus urbain), sa situation géographique est appréciée des organisateurs de stages.

Il est ouvert **360 jours** par an.

C'est aussi un **site privilégié pour les activités de pleine nature** :

- Situé sur le GR 364 et le circuit de randonnées des 3 batailles de Poitiers (GR de pays)
- Parcours d'accrobranches
- Parcours permanent d'orientation (40 balises)
- Sentiers pour parcours de VTT
- Zone protégée inscrite en zone *Natura 2000* (ZNIEFF : 5 espèces végétales protégées)



▪ **Des équipements récents et rénovés**

Sa dimension, ses installations diversifiées et de qualité, ses équipements récents rénovés (dojo, salle de musculation, halle des sports, salle de basket, gymnase, terrains de tennis en terre battue) permettent d'accueillir en même temps du haut niveau, un nombre important de formations et de grandes manifestations.

Les équipements répondent à la fois aux exigences spécifiques des différentes disciplines et sont complémentaires.



Le CREPS permet aujourd'hui la mise en œuvre sur un même lieu de toutes les composantes de la pratique sportive (sport de haut niveau, sport de loisir, formation, recherche...).

Il offre également l'avantage d'être situé au sud du Grand Poitiers, dans une zone qui devrait connaître un fort développement dans les années à venir.

Il peut s'inscrire dans un projet plus ambitieux de diversification de l'offre de pratique (sport de nature).

La restauration y est globalement de qualité et équilibrée. Les horaires d'ouverture du soir ont été étendus jusqu'à 21 h pour permettre une plus grande amplitude horaire pour les entraînements l'après-midi.

▪ **Des modalités de transport souples** (minibus, convention avec un transporteur) et transports en commun à proximité rendant le CREPS facilement accessible du centre ville.

▪ **Un espace formation** de qualité, offrant de nombreuses possibilités d'accueils (colloques, séminaires, etc. et une salle informatique remise à neuf.

▪ **Un centre médical offrant des prestations de qualité**

- une équipe médicale compétente, dynamique et complémentaire



Actuellement l'équipe médicale est prise en charge sur les ressources propres de l'établissement. Elle se compose :

d'un médecin (TP 40%)
d'une infirmière (TC), logée par NAS
de 3 kinésithérapeutes (TP 60%) dont un ostéopathe (TP 25%)

d'une psychologue (TP 34%)
d'une diététicienne (60 visites / an)
d'un podologue (30 visites / an)

- 1 centre médical avec :

Un cabinet médical
une infirmerie
2 salles de kiné

Une chambre individuelle favorisant la récupération
Un matériel kiné (bio Rescue)

- **Un département recherche avec une originalité et des compétences reconnues**

Le CREPS de Poitou-Charentes a tout naturellement, grâce à ses compétences reconnues dans le domaine de la biomécanique, vocation à s'inscrire dans le réseau de la recherche piloté par l'INSEP et le faire bénéficier du partenariat formalisé par le biais du CAIPS.

- **Une démarche managériale de développement durable**

Cette démarche a été formalisée à travers un projet d'établissement (2006-2010) avec comme résultat probant un bilan environnemental excellent (l'utilisation du bois pour le chauffage a permis d'éviter une émission de 7 000 Téqu.CO2 en 10 ans soit l'équivalent de 70 tours du monde par an en voiture).

Dans la continuité des actions déjà menées depuis plusieurs années dans le domaine de l'environnement et du développement durable, Le CREPS de Poitou-Charentes a la volonté de s'engager dans la « nouvelle » stratégie nationale de développement durable.

Le CREPS est naturellement candidat pour « mener une stratégie nationale de développement durable du sport » (Rama Yade dans la directive ministérielle du 11 mars 2010) et accueillir le centre ressources « sport et développement durable ».

Précurseur de cette démarche, qui est un axe du projet d'établissement, il se veut lieu d'expertise et d'excellence environnementale et durable et s'inscrit dans l'objectif « Etat exemplaire ».

Il se donne pour perspective d'obtenir la **certification ISO 26000** dite de responsabilité sociétale en 2011 en procédant d'ores et déjà à son autoévaluation préconisée dans le guide SD 21000. (cf. la présentation du projet dans le chapitre « Objectifs de l'établissement »).

- **Une équipe pédagogique compétente et reconnue**

La grande motivation des personnels et le volontarisme de l'établissement sur des projets innovants (modernisation du mode de gestion des établissements, mise en œuvre de la comptabilité analytique, du contrôle interne comptable) avec une forte capacité d'adaptation et une équipe pédagogique performante.

2. Les faiblesses de l'établissement pour conduire ses principales missions

- **Un hébergement médiocre**

La qualité de la grande partie de l'hébergement ne correspond plus aux standards d'accueil des sportifs (bâtiment avec une mauvaise isolation thermique et phonique). Les chambres sont certes individuelles mais les douches et les toilettes sont situées sur le palier.

De plus, seules 2 chambres peuvent accueillir des personnes à mobilité réduite ou en fauteuil et ne répond pas à la norme minimale exigée par la réglementation (pour mémoire, cette année le CREPS accueille en formation statutaire 3 stagiaires handicapés). Des travaux de mise aux normes et d'accessibilité s'imposent.

La réhabilitation de l'hébergement permettrait d'augmenter la capacité d'hébergement « de confort » et donnerait la possibilité de proposer des conditions d'hébergement très adaptées pour les athlètes et le public de la FFSA. En effet, ce public a un besoin de récupération plus important que le public « ordinaire ». Les athlètes ont besoin de beaucoup de calme car les efforts de concentration et de maîtrise nécessaires à tout sportif de haut niveau sont encore plus épuisants



pour eux. Par ailleurs ils sont moins enclins à lire ou à partager des moments calmes avec les autres pour récupérer et à la fois se détendre. Peu savent lire, et la télévision est souvent un bon support de loisirs et de repos. Ainsi, un hébergement individuel insonorisé avec une télévision serait très adapté pour ces jeunes.

- **Des équipements à faire évoluer pour l'accueil du haut niveau**

- **La piscine** d'été ne peut être ouverte que de juin à mi-octobre. Or, il existe des demandes pour une utilisation à l'année de la part de la FFN et de la FFSA (pôle France), en particulier pour permettre l'entraînement de nageurs médaillables aux J.O. de 2012. Pour ce faire, le choix s'est porté, avec l'expertise de la FFN et le soutien des deux fédérations sur l'évolution en bassin nordique.
- Lié à ce projet, un projet de développement d'une unité de récupération (sauna, bains bouillonnants, "jacuzzi"...) et la création d'une salle de relaxation.
- **Le gymnase « Birocheau »**, destiné à l'accueil du sport adapté, fédération en plein développement, aurait besoin d'être réhabilité.
- L'augmentation du nombre de structures sportives demanderait **l'agrandissement et l'aménagement de bureaux** pour regrouper les entraîneurs.

- **Un parc de minibus vieillissant** nécessitant une réflexion sur les modalités de renouvellement dans le respect des normes environnementales.

- **La fragilité du secteur du haut niveau tributaire des décisions fédérales**

L'établissement a toujours en mémoire le départ de la fédération française de judo après la rénovation du dojo. Le CREPS mène une politique volontariste pour attirer des fédérations sportives qui seraient intéressées par son environnement particulier et les compétences des personnels pédagogiques.

3. Le patrimoine de l'établissement

Implanté sur **42 ha** l'établissement dispose d'infrastructures importantes :

- **24 bâtiments** pour une superficie totale de 22 778 m², 15 terrains de sport extérieurs et 11 446 m² d'installations sportives couvertes ;
- Une capacité d'hébergement optimal de 146 chambres simples pouvant atteindre 272 lits en chambres doubles (pour des groupes de mineurs ou des stages de courte durée) ;
- Une restauration en self-service avec deux salles à manger d'une capacité de 270 couverts, augmentée de 50 couverts en terrasse de mai à septembre, une petite salle à manger ;
- Un foyer avec une cafétéria, un espace loisirs, une salle télévision, une salle réservée aux athlètes internes ;
- Un parking de 450 places.



✚ Les installations sportives et pédagogiques

Cf. tableau descriptif infra



✚ Pour mémoire : les projets à court terme :

- Rendre accessibles 5 à 14 chambres pour le public handicapé
- Réaliser des aménagements pour favoriser son accessibilité (signalétique, chemins, pentes, etc., sur budget du CREPS)
- Faire évoluer la piscine vers un bassin nordique
- Créer un bike park dans l'enceinte du CREPS (sur budget du CREPS)
- Réhabiliter le stade de foot / rugby (étude de faisabilité)



III- LA REPARTITION DES MOYENS PAR MISSION ET ACTIVITE - EXERCICES 2009 A 2012

1. Moyens humains

46 personnels, soit 44,50 ETP : 2 personnels de direction, 11 personnels pédagogiques dont 2 CTPS, 3 contractuels sur les missions de maître d'internat (dont 1 coordonnateur vie interne et 1 tutrice à 1/2 temps), 30 ATOS (13 personnels administratifs dont 2 catégories A, 17 personnels techniques dont 4 contractuels).

Pour mémoire : Pour la mise en œuvre des mesures de modernisation du mode de gestion des établissements, le CREPS POITOU-CHARENTES s'est porté volontaire pour une expérimentation d'externalisation du service de restauration et d'une partie des travaux d'entretien. Cette mesure a conduit à la fermeture de 6 postes de personnels d'entretien au 1^{er} septembre 2004 et 8 postes en cuisine entre 2003 et 2004.



Contr perf tableau 6
Poitiers (2).xls



Liste des personnels
arretée au 31-12-10.

2. Moyens financiers

Un compte financier 2009 qui s'élève à 2 587 369 € avec un résultat positif de 119 30 € et une capacité d'autofinancement pour 2010 de 149 300 €.

La masse salariale pour 2009 sur le budget Etat est de 2 013 056 € (p.m. : 2008 : 1 939 847 €)

Le budget prévisionnel pour l'année 2010 de 2 944 966 €.

Cf. les fichiers ci-après détaillés



Tab financiers
avenant contrat Perf

IV- OBJECTIFS DE L'ETABLISSEMENT

1. Objectif 1 : Conforter le rang de la France dans les grandes nations sportives

Le pôle d'excellence pourrait se développer autour de plusieurs grands axes :

- L'aménagement de la piscine permettant une utilisation à l'année
- Le développement de l'accueil des activités de la FFSA
- La réalisation de travaux d'accessibilité permettant l'accueil de structures FF Handisport
- La construction d'un bike parc dédié au VTT Trial

L'aménagement de la piscine

Rare établissement national à posséder sur son site une piscine, le CREPS Poitou-Charentes porte avec la FF de Natation et la FF Sport adapté un projet visant à développer son utilisation et qu'elle devienne annuelle (projet de bassin nordique).



A travers ce projet, le CREPS pourrait :

- Renforcer l'implantation de son pôle France sport adapté natation, concerné par des nageurs potentiellement « médaillables » lors des prochains JO de Londres ;
- Accueillir un pôle espoir water polo et une structure régionale d'entraînement ;
- Accueillir des stages nationaux de triathlon ;
- Conforter les formations menées par l'établissement et en lien avec la filière aquatique.

Le développement de l'accueil des activités de la FFSA

Le CREPS héberge un pôle France sport adapté et un pôle régional d'entraînement de la FFSA. Trois disciplines sont concernées : l'athlétisme, la natation et le tennis de table.

Dans cette construction pyramidale, l'étage « pôle espoirs » est pour le moment manquant, mais est un projet est porté par la FFSA.

Au-delà, l'hébergement de ces deux structures actuelles, le CREPS accueille aussi des formations et/ou des séminaires internationaux.

Par ailleurs, la FFSA envisage d'implanter un centre de recherche international sur le handicap mental au CREPS de Poitou-Charentes, dans un premier temps, en partenariat avec l'université de Louvain, dans les domaines de la sociologie, du droit et de la psychologie, et d'y organiser des colloques.

A l'heure actuelle, il n'existe aucune structure de ce type dans le monde.

Le CREPS de Poitou-Charentes deviendrait ainsi un centre de ressources national et international sur le handicap mental, intégrant le haut niveau, la recherche, la formation et l'événementiel.

La réalisation de travaux d'accessibilité

Au-delà les exigences imposées par la loi de février 2005, le CREPS poursuit ses échanges avec la FF Handisport qui visent à l'accueil d'une structure de haut niveau en partenariat avec le CREPS de Bourges, pôle ressource national.

Dans l'hypothèse où cette piste n'aboutirait pas, l'implantation de structures régionales sera alors recherchée. L'aménagement de 5 chambres est un minimum légal, mais ce chiffre

pourrait être porté à 14 pour envisager l'accueil d'une structure de haut niveau en sports collectif.

La construction d'un « bike park » dédié au VTT Trial

La position et l'histoire de l'établissement en font un site privilégié pour le développement du cyclisme en général et du VTT en particulier. Aucun site n'existe pour permettre l'accueil de l'élite du trial en France, aucune structure publique n'est encore en place et pourtant ces champions additionnent les titres internationaux. Fort de son expérience et de son expertise, le CREPS va construire sur son site un « bike park » polyvalent, devenant ainsi le seul établissement public national à posséder cet outil.



Autres actions de développement

Au-delà, ces investissements plus ou moins conséquents nécessaires à l'aboutissement de ces projets, le CREPS développe ses contacts régionaux et nationaux.

Ainsi, **l'escrime régionale** a récemment confirmé son intention de faire du CREPS une base d'entraînement identifiée. Les aménagements spécifiques ont été réalisés et vont permettre l'accueil fréquent de stages régionaux, première étape d'un projet ambitieux.



Dans cette dynamique, nous recevrons sur notre site les championnats de France épée cadets 2011.

D'autres contacts avec des fédérations **d'arts martiaux** ont été engagés mais ne nous permettent pas à ce jour de préciser d'avantage la nature des relations futures.



L'accueil d'événements d'envergure inter-régionale, nationale voire internationale

Le CREPS explore aussi cette piste de développement.

Au-delà des France escrime cités ci-dessus organisés en mai 2011, le CREPS accueille depuis 2009 une manche de la coupe de France de **trail court** et est positionné pour recevoir au minimum un championnat de France par an.

Les relations avec **l'UNSS** sont également renforcées et l'accueil régulier de championnats d'académie et/ou de manifestations régionales est d'ores et déjà programmé. La consolidation de ce partenariat devrait permettre à très court terme l'accueil sur le site d'un ou plusieurs championnats de France.

2. Objectif 2 : Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs

Cf. les indicateurs de performance infra.

3. Objectif 3 : Adapter l'offre de formation aux évolutions des métiers et recentrer son offre de formation sur les missions de service public

Cf. le chapitre « la formation en environnement spécifique et dans les secteurs en tension autrement nommée « la formation cœur de métier » (M2) ».

4. Objectif 4 : favoriser la réussite en formation des sportifs

Cf. les indicateurs de performance infra.

5. Objectifs propres à l'établissement

5.1 Positionner le centre de recherche du CREPS comme pôle ressource dans le réseau des établissements animé par l'INSEP

▪ Objectifs

- Intégrer le CAIPS au réseau des établissements animé par l'INSEP
- Renouveler la convention CNRS / Université de Poitiers
- Doter le CAIPS du statut de « laboratoire commun CNRS »

▪ Indicateurs

	2010	2011	2012
Nombre de conventions fédérales	5	5	5
Nombre de séquences de formation de cadres ou implication dans la rénovation des programmes pédagogiques des fédérations	4	4	4

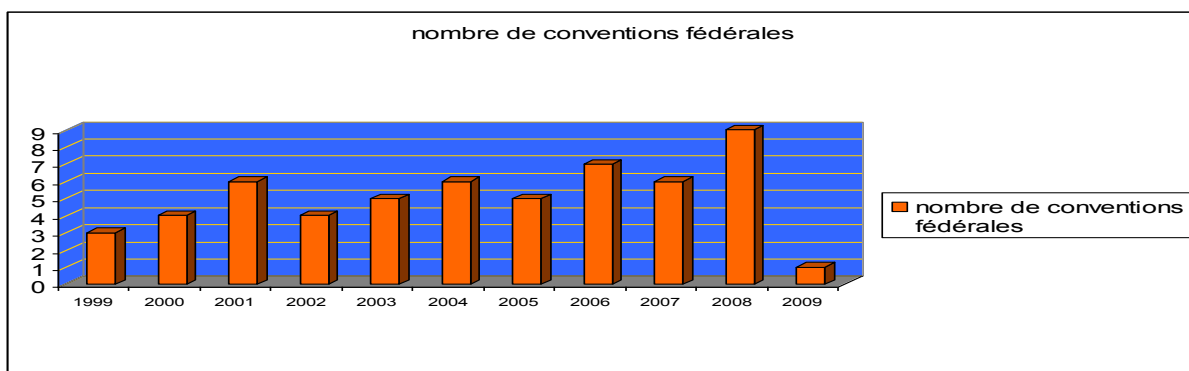
✚ Le centre d'analyse d'images et performance sportive (CAIPS)

Le CAIPS est une structure de transfert de connaissances issues des laboratoires Université - CNRS du secteur de l'ingénierie, du CREPS Poitou-Charentes et du CRITT Sport Loisirs vers les techniciens, les enseignants et les entraîneurs des activités physiques et sportives.

Son action s'organise autour de 3 axes majeurs :

- Le transfert de technologie avec le développement d'outils d'évaluation de la performance motrice ;
- La mise en œuvre de collaboration d'étude avec les techniciens du sport autour de l'expertise de la performance ;
- La formation et la conception de documents techniques et pédagogiques novateurs.

Depuis 1998, date de sa création, le CAIPS a réalisé des études, contribué à la rédaction de 17 thèses de doctorat et crée de nouveaux outils d'entraînement et de mesure de la performance pour 12 fédérations sportives.



	Conventions 2008	Conventions 2009	Conventions 2010*
	FF handisport FF judo DA FF canoe-kayak FF ski FF karate DA FF savate boxe française DA FF natation ENE	ENE (transfert du service recherche du MSS vers l'INSEP)	FF judo DA FF athlétisme FF golf FF cyclisme FF handisport

* Projets déposés en mai 2010 auprès de l'INSEP

Ses recherches s'adressent à 4 catégories de publics :

- **L'athlète**
 - ✓ Expertise et suivi de l'entraînement
- **Les publics handicapés**
 - ✓ Etude et conception d'appareillages adaptés pour les pratiques physiques et sportives
 - ↳ *Conception et réalisation d'un véhicule individuel de loisir sportif « tous chemins » à propulsion mixte : manuelle et électrique*

Le CAIPS et ses partenaires (Université de Poitiers - Institut P', CNRS, IUT, CRITT SL, CRAIN), sont engagés dans le projet de la création d'un véhicule de loisir sportif tout chemin qui apporte une réponse adaptée à la problématique de l'insertion des personnes à mobilité réduite dans le champ des activités sportives et culturelles urbaines et de pleine nature.

Le concept de propulsion mixte, manuelle et électrique, la polyvalence des déplacements en terrains variés ainsi que la méthodologie de recherche en constituent les caractères innovants.

La création d'un nouveau concept de véhicule améliorera considérablement l'autonomie pour toutes les personnes touchées par un handicap passager ou durable, avec la volonté de remplir pleinement, et avec la plus grande adéquation aux besoins d'insertion sociale, une mission d'intérêt général associée à un projet industriel régional innovant avec des débouchés au plan national et international.

Le site du CREPS et ses 45 hectares de nature offre un site d'expérimentation et de mise en œuvre idéal pour ce nouvel outil et ses multiples applications.

↳ *Création d'une selle adaptée aux personnes handicapées*

Le CAIPS en collaboration avec le nouvel « Institut National du Cheval et de l'Équitation » (ENE et Haras nationaux) conçoit et réalise un nouveau concept de selle « handisport » qui offrira les qualités de confort et de réglages nécessaires à un accès facilité à la pratique de l'équitation pour toutes les personnes handicapées des membres inférieurs. Cet équipement disposant d'une géométrie variable lui confère une très grande polyvalence au regard des différences de

morphologies et de types de handicaps des cavaliers. Il est amené à équiper le plus grand nombre de centre équestres afin de faciliter l'accès à la pratique équestre.

- **L'encadrement associatif**

- ✓ La formation continue des cadres

Une véritable stratégie de recherche pluridisciplinaire a été envisagée par le CAIPS à partir du terrain des pratiques dont les cadres en sont les acteurs. Il est alors possible de partager avec eux les connaissances pratiques et scientifiques pour expertiser au mieux les performances. Le CAIPS dispose dans les locaux du CREPS : centre de recherche, salle informatique, salles de cours, gymnases, piste d'athlétisme et aires de lancer et de saut, de tous les moyens nécessaires à l'accueil des cadres fédéraux des équipes techniques régionales et nationales de toutes disciplines pour des séquences de formation continue.

- ✓ Ressource en matière de réflexion sur les problématiques des activités physiques et sportives

Riche de diverses études scientifiques et des nombreux développements d'outils technologiques d'entraînement et de mesure spécifiques à beaucoup de disciplines, (17 fédérations ont fait appel à lui depuis 1998), le CAIPS et son équipe de chercheurs, d'ingénieurs et de cadres techniques, se place en tant que « pôle ressource » en matière d'aide à la réflexion sur les problématiques liées aux diverses activités physiques et sportives. Le cadre technique comme l'enseignant en éducation physique bénéficie des compétences d'une équipe pluridisciplinaire pour tenter d'apporter des réponses sur les domaines de l'analyse mécanique des techniques gestuelles, de la préparation physique de son évaluation et son suivi et de l'hydro et l'aérodynamique. Les locaux du CAIPS situés au CREPS et totalement intégrés aux installations sportives sont de par cette proximité parfaitement adaptés à l'accueil des pratiquants.

- **Le développement d'une approche de « formation par la recherche »**

Une des missions du CAIPS est d'être le centre de ressources et d'adossement auprès des coordonnateurs de formation en ce qui concerne l'analyse mécanique du geste technique (biomécanique) et des outils d'investigation (dispositifs d'analyse d'images, capteurs, ergomètres et bien entendu plateforme de forces) qui représentent encore une approche assez peu répandue de l'expertise des pratiques sportives. Les nouveaux diplômés professionnels du secteur sport, BP, DE, DES, sont susceptibles d'intégrer des approches nouvelles faisant appel à une « culture scientifique ». Depuis plusieurs années le CAIPS intervient avec ses outils dans le cadre des formations professionnelles du CREPS pour apporter cet éclairage particulier et sensibiliser les stagiaires à l'intérêt de dépasser la seule considération des « conséquences » mais tenter d'aborder les « causes ».

- **Le public scolaire**

- ✓ Classes « Sciences et Sport »

Le CAIPS organise depuis maintenant quatre années, en partenariat avec l'université de Poitiers, l'inspection académique et le conseil général de la Vienne, des stages d'initiation pluridisciplinaire aux sciences pour des collégiens, (220 élèves de 8 collèges chaque année), organisés autour d'ateliers scientifiques où les différents outils de mesure de la performance sportive sont mis à leur disposition. De ce fait, les scientifiques ont l'habitude d'adapter notre discours à des niveaux de connaissances présumés différents.

Outre les plaisirs qu'elle procure, la pratique sportive, intégrée ainsi à une culture générale et scientifique, devient un média, un moyen, « de préparation de l'individu à la maîtrise des outils techniques qu'il aura à employer, pour lui permettre de dominer la technique au lieu de la subir ». Les infrastructures du CREPS sont ici encore particulièrement adaptées, (centre de recherche, salle informatique, salles de cours, gymnases, piste d'athlétisme et aires de lancer et de saut, restauration), à la mise en œuvre de cette approche innovante : développer le goût pour les sciences au travers des pratiques sportives.

✚ Eléments prospectifs de développement du CAIPS

Afin de pérenniser et de renforcer cette activité de recherche et de transfert de technologie au sein de la réorganisation de la politique de soutien au sport de haut niveau et dans le cadre du contrat de performance défini avec le CREPS de Poitou-Charentes, le CREPS a formulé les propositions suivantes :

▪ **Création d'un laboratoire commun** entre de MSS, l'institut P' (CNRS, Université de Poitiers, ENSMA) et le CRT Sport-Loisirs, au sein duquel chaque partenaire apporterait ses compétences, ses moyens tant humains que financiers, sur la base d'un contrat de collaboration qu'il convient d'établir. Ce laboratoire commun pourrait alors être doté d'un comité de pilotage avec pour fonction de définir les activités confiées au laboratoire commun et les moyens qui seront affectés à leur réalisation, et d'un comité directeur chargé d'assurer le suivi et le management scientifique et technique des activités.

Une telle organisation présenterait l'avantage d'asseoir une politique de recherche déjà existante, dans le domaine de l'expertise de la performance et de la formation, sur le plan national et international, d'assurer une visibilité vis-à-vis des partenaires institutionnels, de structurer cet axe de recherche qu'est la biomécanique au service de la performance sportive.

Le laboratoire commun serait intégré au réseau des pôles d'excellence labellisés par le MSS afin de répondre aux exigences du contrat de performance établi par ce même ministère. Il serait aussi impliqué dans l'ensemble des dispositifs de financement de la recherche : ANR, CPER, FEDER, etc.

Enfin, les acteurs œuvrant dans la recherche et le transfert de technologie dans le domaine du sport seraient associés, pour la 1^{ère} fois, à travers une structure reconnue, composée du ministère de la santé et des sports, du ministère de la recherche et du CNRS (secteur ST2I).

▪ **Extension de la structure « CAIPS »** devenue exiguë. Une salle de sport dédiée spécifiquement à l'expertise de la performance est devenue indispensable. Cette installation pourrait accueillir les outils de recherche et d'expertise mutualisés, à savoir :

- 4 systèmes de capture de mouvement, soit une trentaine de caméras
- 9 plateaux dynamiques de mesure des efforts de contact
- 7 ergomètres d'évaluation de la performance
- des outils d'évaluation dits de terrain comme l'Opto Jump, le Myotest, starting blocks instrumentés, etc.

Le positionnement technique du laboratoire commun « CAIPS » dans le réseau des établissements comme organisme ressource du MSS sur les questions touchant aux sciences pour l'ingénieur et principalement celles relevant de l'analyse des techniques gestuelles et la création de nouveaux outils de mesure de la performance. **Ces travaux peuvent judicieusement être positionnés en complémentarité avec ceux développés à l'INSEP concernant les mesures en physiologie, le suivi psychologique et la préparation physique des athlètes.**

Une telle orientation ouvre la perspective de proposer, en collaboration avec les départements de l'INSEP, **une offre de service de très haut niveau aux équipes de France en matière de suivi d'entraînement, de mesure de la performance et de formation des cadres.** L'assistance scientifique et technologique des équipes sportives peut alors se dérouler sur le site du CREPS de Poitou-Charentes mais aussi dans les locaux de l'INSEP ou des autres établissements (outils transportables). Le développement de l'activité de recherche sur la performance de haut niveau deviendra source de questionnement et de création de nouveaux outils pour l'aide à la préparation du haut niveau.

▪ **Prise en charge des 4 emplois** actuellement financés par le CREPS sur ses ressources propres, par les tutelles au sein du laboratoire commun. Ces 4 emplois assurent actuellement le fonctionnement du CAIPS auxquels il convient d'ajouter un emploi MSS (CTPS du CREPS), et 5 personnels de l'université, 1 professeur des universités, et 3 maîtres de conférence, 1 professeur des universités émérite.

Ce projet présenterait de multiples avantages :

- le CREPS de Poitou-Charentes, établissement national qui gère et héberge le CAIPS actuellement, se verrait doté d'une mission nationale en utilisant les compétences universitaires locales déjà conventionnées ;
- un rapprochement serait officialisé avec la seule université possédant la seule équipe du CNRS (du secteur des sciences pour l'ingénieur) se consacrant exclusivement au sport, et par cet intermédiaire, avec le CNRS et de ce fait avec le ministère de la recherche, pour la première fois dans un but qui nous est propre ;
- la possibilité d'expertises officielles relatives à des actions de formation par la recherche lui serait confiée, ce qui constituerait une première dans ce domaine ; en effet, la nouvelle loi sur l'autonomie des universités permettra à des enseignants-chercheurs de cette équipe de choisir ce type d'enseignement dans leur service statutaire ;
- le CAIPS pourrait être le centre de ressources et d'adossement auprès des fédérations en ce qui concerne les analyses mécaniques et les outils d'investigation – dispositifs d'analyse d'images, capteurs, ergomètres et bien entendu plate-forme de forces – des modules de formation pour des cadres techniques ont déjà été organisés, toujours à partir d'expérimentation sur le terrain, ainsi que des stages d'initiation pluridisciplinaire aux sciences pour des collégiens dans les mêmes conditions ; le CAIPS a participé à des ateliers scientifiques de découverte pour des écoliers lors des camps olympiques de la jeunesse organisés par l'ANOF (Académie Nationale Olympique Française). De ce fait, les membres du CAIPS ont l'habitude d'adapter leur discours à des niveaux de connaissances présumés différents. Des évaluations ont été réalisées.

En conclusion, le CREPS, par l'intermédiaire du CAIPS reconfiguré, pourrait s'inscrire dans le réseau des établissements autour de l'INSEP et faire valoir son expertise et ses atouts dans le domaine de la biomécanique, en complémentarité avec d'autres CREPS engagés dans le réseau de la recherche, aussi bien dans le domaine de la recherche appliqué que dans celui de la formation.

5.2 Faire du CREPS le centre de ressource national « Sport et Développement durable »

Conformément à la directive ministérielle du 11 mars 2010, le CREPS s'engage à « *suivre la stratégie nationale de développement durable du sport* ».

Idéalement situé et précurseur en la matière, le CREPS Poitou-Charentes se positionne pour accueillir le « Centre ressource sport et développement durable ».

Ainsi un groupe d'experts reconnus sur cette thématique regroupant l'IFREE (institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement), les représentants de la DRJSCS, le comité régional olympique et sportif, les représentants de fédérations sportives de pleine nature et les représentants du CREPS est constitué. Il a pour mission de proposer des actions de formation, d'accompagner les manifestations accueillies sur le site voire de répondre aux demandes des différentes structures associatives et des collectivités territoriales.

Les atouts du CREPS de Poitou-Charentes

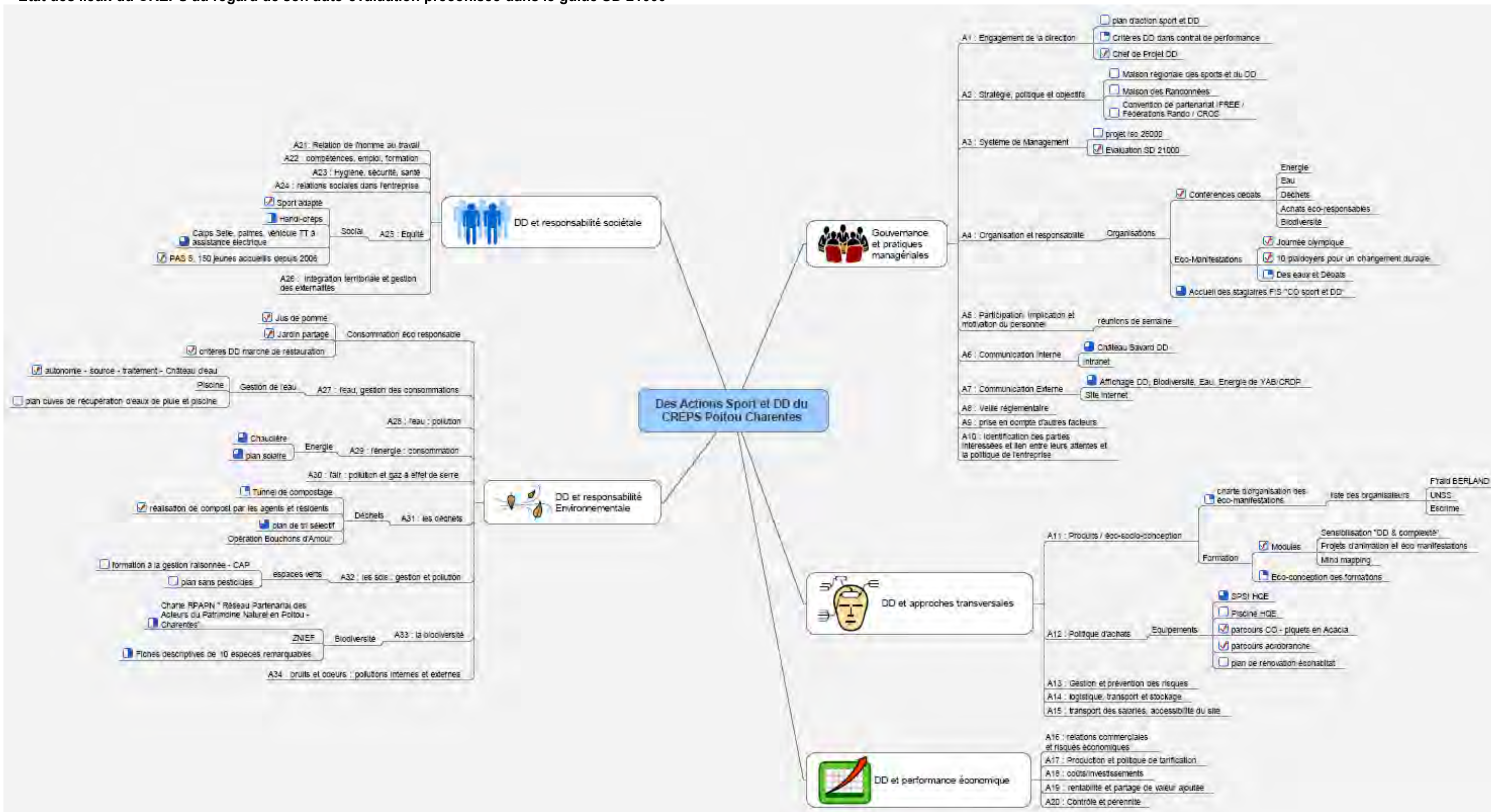
Dans la continuité des actions déjà menées depuis plusieurs années dans le domaine de l'environnement et du développement durable, Le CREPS de Poitou-Charentes a la volonté de s'engager dans la « nouvelle » stratégie nationale de développement durable.

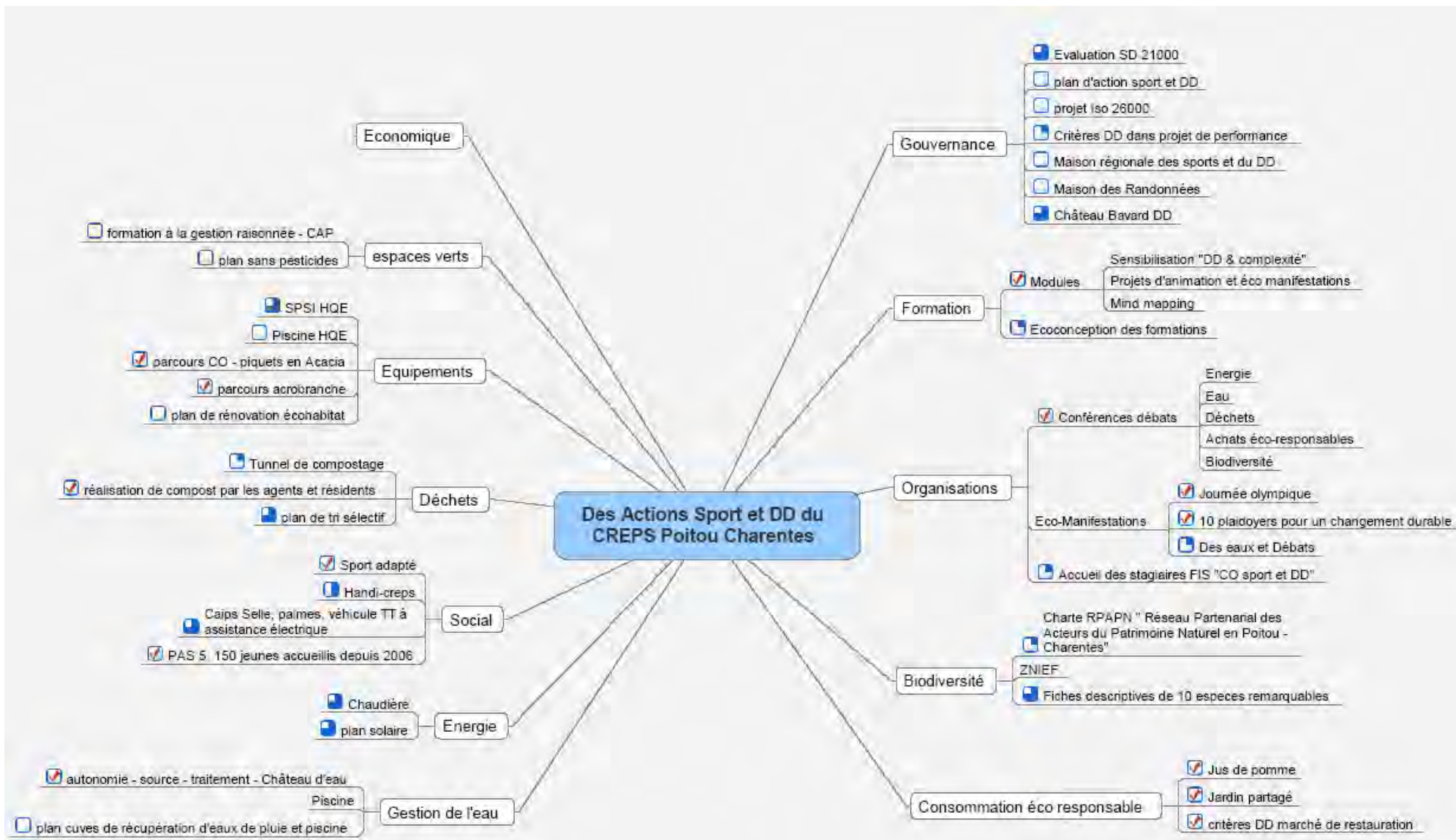
Précurseur de cette démarche, qui est un axe du projet d'établissement, il se veut lieu d'expertise et d'excellence environnementale et durable et s'inscrit dans l'objectif « Etat exemplaire ».

Il se donne pour perspective d'obtenir la **certification ISO 26000** dite de responsabilité sociale en 2011 en procédant d'ores et déjà à son autoévaluation préconisée dans le guide SD 21000. Il a mis en place plusieurs plans et possède les atouts présentés dans l'état des lieux ci-après :

1. L'état des lieux au regard du développement durable, par secteur

Les tableaux ci-dessous font apparaître l'état des lieux du CREPS au regard de son autoévaluation dans les divers domaines concernés par cette démarche.





2. Indicateurs de performance

Secteur	Indicateurs Objectif atteint / à atteindre / à évaluer		
	2010	2011	2012
Gouvernance Evaluation SD 21000 Plan d'action sport et développement durable Projet ISO 26000 Critères DD dans le projet de performance Maison régionale du sport et du développement durable Maison des randonnées Magazine « Château bavard » DD	Atteint A lancer A lancer Démarré A lancer A lancer Démarré	A atteindre A atteindre A atteindre A atteindre A atteindre A atteindre	A évaluer A évaluer A évaluer A atteindre A évaluer A évaluer
Formation Modules <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation « DD et complexité » - Projets d'animation et éco-manifestations - Mind mapping Eco-conception des formations	Atteint Atteint Atteint Démarré	 A atteindre	A évaluer A évaluer A évaluer A évaluer
Organisations Conférences débats <ul style="list-style-type: none"> - Energie - Eau - Déchets - Achats éco-responsables - Biodiversité Eco-manifestations <ul style="list-style-type: none"> - Journée olympique - 10 plaidoyers pour un changement durable - « Des eaux et débats » Accueil des stagiaires en formation statutaire « CO sport et DD » Remise objets promotionnels de bienvenue DD	Atteint Atteint Atteint Atteint Atteint Atteint Atteint Atteint Atteint	 A atteindre	A évaluer A évaluer A évaluer A évaluer A évaluer A évaluer
Biodiversité Charte RPAPN « réseau partenariat des acteurs du patrimoine naturel en Poitou-Charentes » ZNIEF Fiches descriptives de 10 espaces remarquables	Démarré Démarré	A atteindre A atteindre	A évaluer A évaluer
Consommation éco-responsable Jus de pomme (production bio du CREPS) Jardin partagé Critères DD marché de restauration	Atteint Atteint Atteint		A évaluer A évaluer A évaluer
Economique Insertion dans le cahier des charges des marchés de restauration et de chauffage de critères de développement durable et environnementaux	Atteint		
Espaces verts Formation à la gestion raisonnée Plan sans pesticides		A lancer A lancer	A atteindre A atteindre
Equipements SPSI HQE Piscine HQE Parcours CO – piquets en acacia Parcours accrobranche Plan de rénovation éco-habitat	Démarré A lancer Atteint Atteint	 A lancer	A atteindre A atteindre A atteindre

Déchets Tunnel de compostage Plan de tri sélectif Réalisation de compost par les agents et résidents	Démarré Atteint Atteint	A atteindre	A évaluer A évaluer A évaluer
Social Sport adapté Handi-creps CAIPS : réalisations : selle, palmes, véhicule TT à assistance électrique PAS 5 : 150 jeunes accueillis depuis 2006	Atteint Démarré Démarré Atteint	A atteindre A atteindre	A évaluer A évaluer A évaluer A évaluer
Energie Chaudière bois Plan solaire	Atteint Atteint		A évaluer A évaluer
Gestion de l'eau Autonomie : source – traitement – château d'eau Piscine Plan cuves de récupération d'eau de pluie et piscine	Atteint Atteint	A démarrer	A évaluer A évaluer A évaluer

V- INDICATEURS DE PERFORMANCE - Actualisation 2010 et prévision 2011 -

OBJECTIF 1 : CONFORTER LE RANG DE LA FRANCE DANS LES GRANDES NATIONS SPORTIVES

Afin d'assurer la compétitivité sportive de la France, le ministère chargé des sports s'est engagé dans la définition d'un nouveau parcours d'excellence pour les sportifs de haut niveau et dans la création d'infrastructures d'excellence. Dans cette perspective, la contribution du réseau des établissements à la performance sportive et la part des sportifs de haut niveau accueillis dans ces mêmes établissements sont des éléments déterminants pour conforter le rang de la France dans les grandes nations sportives.

N° et libellé objectif		Définition du succès pour l'objectif considéré.
Objectif 1 : Conforter le rang de la France dans les grandes nations sportives		L'objectif est atteint si la part des sportifs de haut niveau par rapport à l'ensemble des sportifs accueillis dans l'établissement croit, ce qui démontre que le CREPS renforce son positionnement dans le champ du sport de haut niveau notamment grâce à une amélioration de la qualité de ses prestations.
N° et libellé de l'indicateur		Définition de l'indicateur
1-1	Part des sportifs de haut niveau dans l'établissement	Part des sportifs de haut niveau sur le total des sportifs accueillis dans les structures validées dans les PES et implantées dans l'établissement

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	AS 2008/2009 2009 Réalisation	AS 2009/2010 2010	AS 2010/2011 2011 Cible	AS 2011/2012 2012 Cible
1-1 : Part des sportifs de haut niveau accueillis dans l'établissement Données du contrat de performance	%	4,95		9,48	28	23,4	30
1-1 : Part des sportifs de haut niveau accueillis dans l'établissement Réalisation 2010 et prévision cible 2011	%						

Précisions méthodologiques :

L'indicateur rapporte la population des sportifs de haut niveau à l'ensemble des sportifs (de haut niveau, espoirs, partenaires d'entraînement ou hors liste ministérielle) inscrits dans les structures validées dans les parcours de l'excellence sportive (PES) implantées dans le CREPS.

Il est demandé de renseigner l'annexe 1 du présent document avant de renseigner cet indicateur.

Il a pour objectif de mesurer l'attractivité de cet établissement notamment grâce à la qualité des prestations qui y sont offertes, de mieux en mieux connues et reconnues par les fédérations et les sportifs.

OBJECTIF 2 : RENFORCER LE RESPECT DE L'ETHIQUE DANS LE SPORT ET PRESERVER LA SANTE DES SPORTIFS

Le désir d'obtenir des résultats sportifs au plus haut niveau peut parfois conduire à des comportements déviants contraires aux principes humanistes dont le sport est porteur. Le ministère entend que les sportifs de haut niveau ne recherchent pas la réussite à n'importe quel prix, préservent leur intégrité physique et « montrent l'exemple » : l'impact de l'image du sportif de haut niveau auprès du public, et notamment des plus jeunes, nécessite que l'État veille au respect des valeurs du sport.

L'indicateur 2.1 retrace l'évolution du nombre de sportifs inscrits dans une structure validée dans les PES et implantée dans le CREPS ayant réalisé les examens de la surveillance médicale réglementaire dans le cadre du service mis en place par le CREPS rapporté au nombre total de sportifs concernés.

N° et libellé objectif		Définition du succès pour l'objectif considéré.
Objectif 2 : Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs		L'objectif est atteint si le nombre de sportifs de l'établissement effectuant les examens de la surveillance médicale réglementaire augmente.
		Définition de l'indicateur
2-1	Pourcentage de sportifs de l'établissement ayant effectué leur suivi médical au CREPS	Pourcentage de sportifs inscrits dans une structure validée dans les PES et implantée dans le CREPS ayant satisfait aux obligations de la surveillance médicale réglementaire réalisée dans le cadre de l'offre interne à l'établissement ou coordonnée par celui-ci.

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	AS 2008/2009 2009 Réalisation	AS 2009/2010 2010	AS 2010/2011 2011 Cible	AS 2011/2012 2012 Cible
2.1 : Pourcentage de sportifs de l'établissement ayant effectué leur suivi médical au CREPS Données du contrat de performance	%		81,18	87,93	86,44	87,9	89
2.1 : Pourcentage de sportifs de l'établissement ayant effectué leur suivi médical au CREPS Réalisation 2010 et prévision cible 2011	%						

Précisions méthodologiques :

Le périmètre des examens à conduire se limite à ceux relatifs à la surveillance médicale réglementaire telle qu'elle est définie dans le code du sport (article A.231-4). Les examens médicaux préalables à l'inscription en liste et les examens complémentaires spécifiques à certaines disciplines en sont exclus (cf. notice technique).

La réalisation de ces examens relève d'une prestation qu'il convient de facturer aux fédérations concernées, structures responsables de la réalisation de l'ensemble du suivi médical réglementaire des sportifs, soit dans le cadre des différents forfaits proposés (interne, externe...) soit en qualité de prestation spécifique.

OBJECTIF 3 : ADAPTER L'OFFRE DE FORMATION AUX EVOLUTIONS DES METIERS ET RECENTRER SON OFFRE DE FORMATION SUR LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

La finalité première des formations professionnelles dans le champ du sport et de l'animation (BPJEPS, BEES, ...) est de conduire à une insertion professionnelle réussie. L'évaluation doit donc reposer sur une observation des débuts de carrière afin d'identifier toutes les situations traversées par les diplômés entre leur sortie du système éducatif et la date de l'enquête : emploi, chômage, inactivité, formation ou études (indicateur 3.1).

Les réformes engagées concernant les CREPS visent à recentrer leur offre de formation publique sur les diplômés conduisant aux métiers du sport et de l'animation, au secteur monopolistique (activités en environnement spécifique) et aux secteurs où l'offre de formation privée – associative ou marchande – est encore insuffisante avec une attention particulière aux personnes en formation initiale (indicateur 3.2). Ce recentrage n'exclut cependant pas la mise en place d'une offre publique de formation dans le secteur concurrentiel sous réserve qu'elle concerne les secteurs en tension identifiés par le DRJSCS concerné (voir liste secteur cible).

N° et libellé objectif		Définition du succès pour l'objectif considéré.
Objectif 3 : Adapter l'offre de formation aux évolutions des métiers et recentrer son offre de formation sur les missions de service public		L'objectif est atteint si : <ul style="list-style-type: none"> - la part des diplômés formés au CREPS, pour tout ou partie de sa formation au diplôme acquis, qui occupent un emploi en rapport avec la qualification obtenue augmente. - la part des formations assurées par le CREPS correspondant aux activités en environnement spécifique et aux secteurs en tension augmente.
		Définition de l'indicateur
3-1	Proportion de diplômés qui occupent effectivement un emploi en rapport avec la qualification obtenue après la délivrance du diplôme	
3-2	Part des formations assurées par le CREPS correspondant aux activités en environnement spécifique et aux secteurs en tension	

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009	2010 Prévision	2011 Cible	2012 Cible
3.1 : Proportion de diplômés qui occupent effectivement un emploi en rapport avec la qualification obtenue après la délivrance du diplôme Données contrat de performance	%	71	75,5	77	78	79	80
3.1 : Proportion de diplômés qui occupent effectivement un emploi en rapport avec la qualification obtenue après la délivrance du diplôme Réalisation 2009- Actualisation 2010- Cible 2011	%	71	75,5	77	78	80	80

Précisions méthodologiques :

Depuis 2005, un système de recueil annuel de données du ministère de la santé et des sports auprès des services déconcentrés « Jeunesse et Sport » a été mis en place sur la base de questionnaires auto-administrés via courrier postal ou Internet pour mesurer l'insertion professionnelle des diplômés de niveau IV du champ sport (BEES 1er degré et les spécialités sportives du BP JEPS) et plus particulièrement la proportion de ceux qui au sein de leur emploi, exercent les qualifications obtenues lors de la délivrance du diplôme considéré.

Sont comptabilisés comme occupant effectivement un emploi en rapport avec la qualification obtenue après la délivrance du diplôme les individus occupant des postes d'animateur sportif, d'animateur socioculturel, de responsable de structure d'animation, de personnel pédagogique dans une structure d'animation ou de responsable de projet d'animation ou relatif à la jeunesse, aux sports ou à la vie associative.

Pour renseigner l'indicateur 3.1, les établissements se rapprochent des services déconcentrés qui interrogent les titulaires d'un des diplômes délivrés par leurs soins au cours d'une période de référence et ce sept mois après la conclusion des dernières sessions. Pour l'année 2009, la période de référence de délivrance va de mai 2008 à avril 2009 et la période d'interrogation va de décembre 2009 à février 2010.

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévisionnel actualisé	2011 Cible réajustée	2012 Cible
3.2 : Part des formations assurées par le CREPS correspondant aux activités en environnement spécifique et aux secteurs en tension Données contrat de performance	%	96,78	98,49	94	----	----	----
3.2 : Part des formations assurées par le CREPS correspondant aux activités en environnement spécifique et aux secteurs en tension Actualisation 2010 – Cible 2011	%	96,78	98,49	95,7	99,00	97,00	98,00

Précisions méthodologiques :

L'indicateur est calculé en divisant le volume d'activité de formation correspondant aux cibles prioritaires par le volume total d'activité de formation.

Le volume total d'activité de formation réalisée par le CREPS est exprimé en « heures stagiaires » et porte sur les activités de formation professionnelle continue, de formation professionnelle initiale et d'apprentissage, soit : les formations préparant à un diplôme délivré par le MSS (contrôle continu, à distance, certificative, préparation à l'examen...) ; les formations diplômantes autres que jeunesse et sports (permis mer, secourisme, BNSSA,...) ; les formations qualifiantes non diplômantes (recyclage...). Ne sont pas compris dans le champ : les préparations aux concours ; les stages inscrits au Plan National de Formation des personnels (PNF) ou aux plans régionaux (PRF) ; les journées d'accueil et les regroupements des dirigeants, des cadres de direction, des cadres sportifs ou animateurs.

Le volume d'activité de formation correspondant aux activités en environnement spécifique et aux secteurs en tension est comptabilisé par rapport aux formations suivantes :

- Diplômes relatifs à une activité s'exerçant dans un environnement spécifique, soit, en mars 2009: le brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT), support technique spéléologie ; les brevets d'Etat d'éducateurs sportifs dans les options plongée subaquatique, canoë-kayak et disciplines associées (certificats de qualification complémentaire raft en eaux vives et nage en eaux vives), voile, escalade (canyon), spéléologie, parachutisme, ski alpin, ski nordique de fond, surf, vol libre (parapente et deltaplane) ; le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité activités nautiques mentions glisses aérotractées et surf, l'UCC parachutisme ascensionnel nautique ; le brevet d'Etat d'alpinisme (diplômes d'Etat d'accompagnateur de moyenne montagne, d'aspirant guide et de guide de haute montagne)

- Diplômes relatifs à des secteurs en tension :

soit parce qu'il n'existe pas, au niveau national, d'offre alternative suffisante portée par d'autres opérateurs de formation que les établissements du ministère (soit pour des raisons réglementaires, soit pour des raisons techniques et économiques). Le critère d'appréciation retenu est que le nombre de stagiaires inscrits chaque année dans les établissements du ministère dépasse significativement le nombre de diplômes délivrés par an ;

soit parce que le secteur correspond à une niche économiquement peu intéressante. Le critère retenu est que le nombre de stagiaires par an est inférieur à 20 et que le nombre de diplômés par an est inférieur à 20.

OBJECTIF 4: FAVORISER LA REUSSITE EN FORMATION DES SPORTIFS

La réussite du sportif dans son « double projet » - sportif et de formation -, notamment celui qui intègre une structure validée dans les PES et implantée en établissement, constitue un objectif essentiel du ministère chargé des sports. La mise en place de partenariats nationaux, régionaux et locaux encourage cette réussite.

Ainsi, les établissements tournés véritablement vers l'excellence et les résultats doivent également prendre en compte, dans le cadre de leurs missions de service public, la notion de double projet des sportifs afin de faciliter leur insertion professionnelle à l'issue de leur carrière sportive.

N° et libellé objectif		Définition du succès pour l'objectif considéré.
Objectif 4 : favoriser la réussite en formation des sportifs		L'objectif est atteint si le taux de réussite des sportifs, inscrits dans l'une des structures validées dans les PES et implantées dans l'établissement, augmente.
		Définition de l'indicateur
4-1	Taux de réussite des sportifs dans leur projet scolaire ou professionnel	Taux de réussite des sportifs de haut niveau dans leur projet scolaire ou professionnel

	Unité	2007 Réalisation	2008 Réalisation	AS 2008/2009 2009 Réalisation	AS 2009/2010 2010	AS 2010/2011 2011 Cible	AS 2011/2012 2012 Cible
4.1 : Taux de réussite des sportifs dans leur projet scolaire ou professionnel Données du contrat de performance	%						
4.1 : Taux de réussite des sportifs dans leur projet scolaire ou professionnel Réalisation 2010 – Cible 2011	%		72*	100	100	100	100

* 1 seul redoublement

Précisions méthodologiques :

La notion de réussite des sportifs dans leur projet scolaire, post bac ou professionnel est interprétée de la manière suivante :

- passage en classe supérieure ;
- réussite à un examen de fin de cycle (CAP, BAC, BTS, DEUG,...), à un concours ou à un diplôme jeunesse et sports ;
- passage en seconde année d'une année de formation dédoublée ;
- diversification du parcours de formation en effectuant une formation complémentaire ou continue ;
- accès à un emploi ou maintien dans l'emploi.

Indicateur 1-1

ANNEXE 1 du document de performance

Afin de mieux renseigner l'indicateur 1-1 du document de performance, il est nécessaire de préciser certains éléments relatifs au sport de haut niveau. Ces précisions sont de nature à harmoniser cet indicateur de performance pour l'ensemble des CREPS (utilisation du même langage), et de faire évoluer la base nationale du sport de haut niveau.

Rappel :

Une structure validée dans les PES est considérée comme implantée en établissement dès lors que :

- les sportifs de cette structure (ou une majorité d'entre eux) sont hébergés dans l'établissement ;
- ou**
- l'installation sportive spécifique dans laquelle ils s'entraînent est localisée dans l'établissement ;
- ET**
- le suivi scolaire/universitaire (quotidien) des sportifs est assuré par l'établissement ;
- ou**
- la majorité du suivi médical réglementaire est réalisée au sein de l'établissement (ou coordonnée par lui).

Au regard de la définition ci-dessus, il vous appartient de renseigner le tableau ci-dessous pour l'ensemble des structures validées dans le cadre du PES et bénéficiant de prestations au sein de votre établissement (**à renseigner par OUI ou NON**) :

liste des structures PES	année 2009/2010				année 2010/2011			
	hébergement à l'année ds l'étab ^t	installations sportives spécifiques ds l'étab ^t	suivi médical assuré par l'étab ^t	accompagnement formation par l'étab ^t	hébergement à l'année ds l'étab ^t	installations sportives spécifiques ds l'étab ^t	suivi médical assuré par l'étab ^t	accompagnement formation par l'étab ^t
P. F. tennis	oui	oui	oui		oui	oui	oui	
P. F. sport adapté (1)		oui	oui			oui	oui	
P.E. basket-ball	oui	oui	oui		oui	oui	oui	
P.E. athlétisme	non	oui	oui		non	oui	oui	
P.E.R. sport adapté (2)		oui	oui			oui	oui	

- 1) stages : + ½ journée par semaine → 6 stages de 5 jours (natation et tennis de table)
- 2) stages : + ½ journée par semaine → 23 stages de 2,5 jours (athlétisme, judo, natation et tennis de table)

Sportifs inscrits dans les structures :

structures PES implantées dans l'établissement ⁽¹⁾	année 2009/2010 = réalisation 2010 (photographie au 1er juin 2010)							année 2010/2011 = prévision 2011						
	nbre de sportifs non classés	nbre de sportifs Espoirs	nbre de sportifs P.E. ⁽²⁾	nbre de sportifs de haut niveau	Total sportifs	nbre internes ⁽³⁾	dont nbre internes en clg et lyc.	nbre de sportifs non classés	nbre de sportifs Espoirs	nbre de sportifs P.E.	nbre de sportifs de haut niveau	Total sportifs	nbre internes ⁽³⁾	dont nbre internes en clg et lyc.
P.F. tennis	0	4		8	12	12		5		0	8	13	13	
P.F. sport adapté (natation-tennis de table)			6	19	25			0	0	0	21	21	21	
P.E. basket-ball	1	17	0		18	16			21			21	16	
P.E. athlétisme	0	15		1	16	0	2					15		
P.E.R. sport adapté					35							38		
Total	1	36	6	28	106			5	21	0	29	108		

⁽¹⁾ cf. définition ci-dessus

⁽²⁾ partenaires d'entraînement

⁽³⁾ internes dans le CREPS- La donnée "internes en collège et lycée" sera renseignée afin d'instruire le dossier accueil des mineurs pour le MEN

structures PES n'entrant pas dans la définition "implantées dans l'établissement" ⁽¹⁾	année 2009/2010 = réalisation 2010 (photographie au 1er juin 2010)							année 2010/2011 = prévision 2011						
	nbre de sportifs non classés	nbre de sportifs Espoirs	nbre de sportifs P.E.	nbre de sportifs de haut niveau	Total sportifs	nbre internes ³⁾	dont nbre internes en clg et lyc.	nbre de sportifs non classés	nbre de sportifs Espoirs	nbre de sportifs P.E.	nbre de sportifs de haut niveau	Total sportifs	nbre internes ³⁾	dont nbre internes en clg et lyc.
P. E. canoë-kayak					3	3		1	2			3	3	
Centre de formation PB 86 (week-end)					3	3	3							
Total	0	0	0	0	6			1	2	0	0	3		

(1) cf. définition ci-dessus

structures hors PES implantées dans l'établissement	année 2009/2010= réalisation 2010 (photographie au 1er juin 2010)							année 2010/2011= prévision 2011						
	nbre de sportifs non classés	nbre de sportifs Espoirs	nbre de sportifs P.E.	nbre de sportifs de haut niveau	Total sportifs	nbre internes ³⁾	dont nbre internes en clg et lyc.	nbre de sportifs non classés	nbre de sportifs Espoirs	nbre de sportifs P.E.	nbre de sportifs de haut niveau	Total sportifs	nbre internes ³⁾	dont nbre internes en clg et lyc.
P.E.R. karaté	5	2			7	7		5	1			6	6	
P.E.R. gymnastique	8				8	4		7				7	4	
Total	13	2	0	0	15			12	1	0	0	13		
sportifs individuels														

Indicateur 4-2 du PAP 2010 : Part des sportifs de haut niveau accueillis dans le réseau des établissements

ETABLISSEMENT PUBLIC : CREPS POITIERS

L'indicateur rapporte en numérateur la population des sportifs de haut niveau (Elite, sénior, jeune, reconversion) et en dénominateur l'ensemble des sportifs (haut niveau, espoirs, partenaires d'entraînement, non classés sur listes ministérielles) inscrits dans les structures validées dans les parcours de l'excellence sportive (PES)¹ implantées dans l'établissement public.

Les sportifs occasionnels non rattachés à l'une de ces structures, mais bénéficiant de prestations au sein de l'établissement public ne sont pas concernés par cet indicateur.

RAPPEL :

une structure validée dans les PES est considérée comme implantée dans l'établissement public (INSEP, ENVSN, ENSA-CNSNMM, ENE, CREPS) dès lors que :

- les sportifs de cette structure (ou une majorité d'entre eux) sont hébergés dans l'établissement
- ou
- l'installation sportive spécifique dans laquelle les sportifs s'entraînent est localisée dans l'établissement

ET

- le suivi scolaire/universitaire (quotidien) des sportifs est assuré par l'établissement
- ou
- la majorité du suivi médical réglementaire est réalisée au sein de l'établissement.

Les sportifs inscrits dans une structure le sont pour une année scolaire. Pour cet indicateur, il convient de renseigner le nombre de sportifs inscrits au mois de juin de chaque année scolaire.

	2009 réalisé au 1er juin 2009	2010 prévision au 1er juin 2010	2011 prévision au 1er juin 2011	2012 prévision au 1er juin 2012	2013 prévision au 1er juin 2013
nombre de sportifs inscrits dans une structure validée dans les PES implantée dans l'établissement	51	106	108	120	126
nombre de sportifs de haut niveau (SHN) inscrits dans une structure validée dans les PES implantée dans l'établissement	10	28	31	40	44

⁽¹⁾ pour les fédérations n'ayant pas encore obtenu la validation de leur PES, sont prises en compte les structures relevant de la filière d'accès au sport de haut niveau

VI- PREVISIONNEL DES DEPENSES ET DES RECETTES SUR LES EXERCICES 2010 - 2012

(cf. tableaux chap. III « répartition des moyens »).

VII- MOYENS APPORTES PAR LE MINISTERE CHARGE DES SPORTS EN 2009 ET PREVISIONNEL 2010

Ne pas compléter. Se reporter à la notice technique.

VIII- ANNEXES

1. Courrier du secrétariat d'Etat aux sports relatif à la situation du CREPS
2. Convention pluriannuelle 2009-2012 relative à la formation initiale statutaire signée entre la DRH et le CREPS
3. Liste des personnels arrêtée au 31/12/2010
4. Indicateur 8 .1 : Modification concernant la certification ISO 9001 du CREPS de Poitou-Charentes
5. Schéma pluriannuel de maintenance et/ou amélioration du patrimoine financé sur le budget de l'établissement (réalisation 2010 et prévisions 2011 et 2012)
6. Formation professionnelle des agents affectés au CREPS de Poitou-Charentes

342



MINISTERE DE LA SANTE ET DES SPORTS
SECRETARIAT D'ETAT AUX SPORTS

DRJS / SGAR
Sam
COSTIL
Bri...

Le Directeur du cabinet

Paris, le 20 Oct 2009

Monsieur le Préfet, *deu deu*

Dans la suite de nos échanges courant octobre 2009, je vous prie de bien vouloir trouver en annexe copie de la correspondance que la Secrétaire d'Etat aux sports vient d'adresser aux présidents du Conseil général de la Vienne et de la Communauté d'agglomération de Poitiers, sur les modalités du maintien du Creps de Poitiers dans le réseau des établissements du ministère.

Je vous joins également copie de ma lettre à Madame la Présidente du Conseil régional sur le même sujet.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir vous rapprocher de ces collectivités, afin de poursuivre les pourparlers, en vue de concrétiser les différentes pistes de coopération et de mutualisation évoquées lors de la phase de concertation que vous avez menée en 2009. Comme vous le savez, ces perspectives ont largement contribué à la décision de principe prise quant au devenir de l'établissement public et seule leur mise en œuvre sera de nature à consolider le Creps de Poitiers dans ses missions et son organisation.

Les nouvelles priorités désormais dévolues au réseau des Creps ne s'opposent pas au maintien ou à la mise en œuvre, sur le site, d'activités en dehors de ce champ, dès l'instant que les conditions d'une exploitation partagée avec les collectivités concernées sont précisément arrêtées. L'idée de création, sous une entité juridique à préciser, d'une maison régionale des sports, et les prestations associées susceptibles de constituer un centre de ressources au service de la dynamique sportive régionale me semble justifier d'un approfondissement avec vos interlocuteurs.

Monsieur Bernard TOMASINI
Préfet de la région Poitou-Charentes,
Préfet du département la Vienne
7, place Aristide Briand
BP 589
86021 Poitiers cedex

S. ...

D'une façon générale, la question de l'immobilier doit pouvoir être abordée sans tabou, dès l'instant que les moyens d'exercice des missions relevant du Creps sont garantis et que les intérêts financiers de l'État sont préservés, notamment lors d'éventuelles opérations de cession.

Dans ce cadre, je vous assure des plus larges marges d'initiative s'agissant des hypothèses de transfert de propriété évoquées lors des concertations initiales.

Les modalités rappelées dans la lettre qui vous était adressée par le Cabinet du Secrétaire d'Etat en date du 5 juin dernier demeurent applicables.

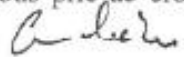
Elles ne s'opposent pas à un transfert global de propriété du site à l'une des collectivités intéressées, aux conditions qu'il vous reviendrait de négocier avec les services de France Domaine, en application de la nouvelle responsabilité confiée aux préfets en matière de gestion immobilière de l'Etat (Instruction du Premier Ministre aux Préfets du 16 janvier 2009).

La mutualisation des charges communes aux différents utilisateurs du site serait évidemment à préciser en fonction des modes de coopération privilégiés.

Je ne mésestime pas les difficultés du mandat de négociation que je vous demande d'ouvrir avec les collectivités. Vous disposerez donc de toute latitude pour en apprécier l'opportunité au regard de vos différents interlocuteurs, les modalités ainsi que le calendrier souhaitable compte-tenu, notamment, des prochaines échéances électorales.

Tout au long de vos négociations avec les collectivités partenaires du Creps, vous pourrez solliciter le Cabinet en tant que de besoin. Vous voudrez bien également me tenir informé de tout élément significatif que vous jugeriez utile de voir porté à la connaissance de la Ministre.

En vous renouvelant tous mes remerciements pour votre action sur ce dossier délicat, et vous assurant de l'entière confiance de la Secrétaire d'Etat, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance des mes sentiments distingués.


Hugues MORET



CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE

Concernant la formation professionnelle initiale statutaire des agents des corps propres du domaine de la jeunesse et des sports

ENTRE LES SOUSSIGNES

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

situé 14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07SP

Représenté par Madame Michèle KIRRY, Directrice des ressources humaines ;

Ci-après dénommée "**la direction des ressources humaines ; DRH**"

D'une part

ET

LE CREPS DE POITIERS

situé château de Boivre – 86580 VOUNEUIL SOUS BIARD

Représenté par Madame Anne SCHIRRER, directrice du CREPS ;

Ci-après dénommée "**le CREPS**"

D'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : nature

La présente convention définit les engagements réciproques entre le ministère de la santé et des sports et le CREPS de Poitiers, désigné le 29 mai 2009 opérateur de la formation initiale statutaire par la direction des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale (DRHACG) devenue direction des ressources humaines (DRH).

Article 2 : objet

Cette convention organise les modalités de mise en œuvre de la formation initiale statutaire (FIS) dont les dispositions sont définies annuellement par instruction.

Article 3 : personnels concernés

Le CREPS est chargé de la maîtrise d'œuvre de la formation initiale statutaire des inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS), des conseillers techniques et pédagogiques supérieurs (CTPS), des professeurs de sport (PS) et des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ).

Article 4 : obligations réciproques

Dans le cadre de ses attributions en matière de formation professionnelle tout au long de la vie, la DRH :

- définit les orientations et l'organisation générale de la FIS ;
- établit les textes réglementaires ;
- définit les obligations des structures et des acteurs concernés ;
- pilote et coordonne les dispositifs de formation ;
- valide les offres de formation proposées par l'opérateur ;
- alloue le budget destiné à la mise en œuvre de la FIS et à la réalisation des objectifs fixés annuellement entre les directions d'objectifs, la DRH et le CREPS ;
- établit la liste des propositions de titularisation ;
- évalue les systèmes de formation.

En tant qu'opérateur de la formation initiale statutaire, le CREPS :

- concourt à la définition des orientations de la FIS ;
- assure la coordination pédagogique des dispositifs de formation ;
- assure la conception des contenus et de leur mise en œuvre ;
- élabore une offre de formation et l'organise ;
- concourt à l'évolution du dispositif notamment par l'évaluation de ses actions et par l'étude de documents (plan personnalisé de formation (PPF), dossier de formation (DS), etc.) ;
- apporte son soutien technique et méthodologique aux stagiaires ;
- contribue au suivi administratif des stagiaires (réception et contrôle des PPF, des DF et des comptes rendus des entretiens intermédiaires, convocation des stagiaires et contrôle des présences aux actions de formation organisées par l'opérateur, ...)
- anime une plateforme de formation à distance dédiée à la FIS ;
- anime le réseau des conseillers de stage ;
- élabore un projet financier prévisionnel en N-1 ;
- gère le budget alloué à la FIS ;
- pour les CTPS, valide les éléments financiers de leur plan personnalisé de formation ;
- s'engage à payer toutes prestations qu'il aura autorisées auprès d'organismes publics ou privés ;
- établit un bilan financier annuel et s'engage à fournir à la DRH tous les éléments techniques et comptables afférents à ces dépenses.

Article 5 : durée

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} septembre 2009 et expire le 31 août 2012. Elle pourra être reconduite sur décision de la DRH en fonction de l'évolution du dispositif de formation initiale des personnels du domaine de la jeunesse et des sports

Article 6 : dépenses prévues par cette convention

Du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010, la subvention pour charge de service public s'élève à 350 000 euros.

Pour les années suivantes, le montant de cette subvention sera actualisé à partir d'un budget prévisionnel et d'un bilan d'exécution. Il sera fixé par avenant à la présente convention.

Article 7 : imputation de la dépense

La dépense afférente à cette convention sera imputée sur le programme 210, conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative.

Article 8 : conditions et règlement

La DRH se libérera du montant dû en exécution de la présente convention par virement au compte du titulaire :

N° de Siret : 198 600 587 0010
N° de banque : 10071
Clé banque : 12
Banque : Trésor Public

Créancier : CREPS Poitou-Charentes
N° du compte : 00001002673
Code guichet : 86000
Domiciliation : TP POITIERS

Le règlement se réalisera en deux montants ; 85 000 euros au titre de l'année 2009 et le solde au titre de 2010.

Article 9 : avenant

Toute demande de modification de cette convention sera examinée préalablement et fera l'objet d'un avenant.

Fait en deux exemplaires originaux, à Paris, le

La directrice
des ressources humaines


Michèle KIRRY

La directrice du CREPS de POITIERS


Anne SCHIRRER

30 NOV. 2009


Ghislain BERNARD

p 3

Effectif par corps CREPS Poitou-Charentes Situation arrêtée au 31/12/2010

TITULAIRES ET CONTRACTUELS SUR BUDGET ETAT

	Nombre d'emplois	NOM et Prénom	Grade effectif	OBSERVATIONS	ETP AUTORISES	ETP CONSOMMEES
					45	44,50
DIRECTION	2				0	2
Directeur	1	SCHIRRER Anne	Inspecteur JS 1ère CI			1
Directeur adjoint	1	DUDOIT Eric	PS			1
ADMINISTRATIF	13				0	12,6
APAENES	1	LARCY Claire	APAENES	Agent comptable		1
	1	QUEHEN Olivier	APAENES	Gestionnaire		1
SAENES						
	1	POIRIER Christine	SAENES Classe supérieure	Adjoint Agent comptable T P 80%		0,8
	1	PROVOST Sébastien	SAENES Classe normale	Traitements		1
	1	REVEILLAUD Jeanine	SAENES Classe normale	Formation		1
ADJENES ppal 2ème classe	1	LASNIER Sylvie	ADJENES ppal 2ème classe	Formation		1
	1	MASSE Catherine	ADJENES ppal 2ème classe	Secrétariat de direction		1
	1	SAUROIS Eliane	ADJENES ppal 1ère classe	Accueil		1
	1	TEXIER Françoise	ADJENES ppal 1ère classe	Secrétariat haut		1

				niveau		
ADJENES 1ère classe	1	BARRIN Patricia	ADJENES 1ère classe	Secrétariat GRH- Gestionnaire		1
	1	OLIVIER Dominique	ADJENES 1ère classe	Accueil réservation		1
	1	RABOIS Patricia	ADJENES 1ère classe	Service financier Temps partiel 80%		0,8
	1	VIGNER Philippe	ADJENES 1ère classe	Service financier		1
OUVRIER ET SERVICE	13				0	13
ATP 1	1	HELIAS Serge	ATP1			1
ATEC 1	1	BIRAU Corinne	ATEC 1			1
	1	DISSAIS Nathalie	ATEC 1			1
	1	GOSSET Sandrine	ATEC 1			1
	1	PASQUAY Vincent	ATEC 1			1
	1	PICHON Daniel	ATEC 1			1
	1	POILBLANC James	ATEC 1			1
	1	TEXIER Yohann	ATEC 1			1
	1	THOMAS J Jacques	ATEC 1			1
	1	ZUMELAGA Patricia	ATEC 1			1
ATEC 2	1	BICHON Patrice	ATEC 2			1
	1	MONASSIER Yvan	ATEC 2			1
	1	MONOT Christophe	ATEC 2			1

ENSEIGNANTS

	Nombre d'emplois	NOM et Prénom	Grade effectif	OBSERVATIONS	ETP AUTORISES	ETP CONSO MMES
Dont CTPS et CEPJ	11				0	10,9
CTP supérieur Hors Classe	1	LAINE Alex	CTPS Hors classe			1
CTP supérieur Classe normale	1	DURAND François	CTPS Classe normale			1
	1	LAMACHE Denis	CTPS Classe normale	TP 90%		0,9
PS	1	BONIFAIT Jérôme	PS Classe normale			1
	1	CHAMPALOU Isabelle	PS Classe normale			1
	1	FORESTIER Gérard	PS Classe normale			1
	1	LIBOZ Patrice	PS Classe normale			1
	1	RIVIERE Daniel	PS Hors classe			1
PEPS	1	DUFOUR Danielle	PS Classe normale	Education nationale		1
	1	FILLON Jacky	PS Classe normale	Education nationale		1
	1	GARROS Laurent	PS Classe normale	Education nationale		1
Agent contractuel	7				0	6
Conseillers de séjour	1	EROY Mélanie	Surveillant	01/09/2010 au 30/06/2011 T 50%		0,5
	1	PACREAU Vincent	Surveillant	01/09/2010 au 30/06/2011 T 100%		1
	1	CHAIGNEAU Aurélie	Surveillant	01/09/2010 au 30/06/2011 T 50%		0,5
Agents de service	1	BRIN Marylène	Entretien hébergement	01/09/2010 au 31/12/2010		1
	1	ROBERT Kevin	Maintenance travaux	01/09/2010 au 31/12/2010		1
	1	FENIOUX Françoise	Entretien	01/09/2010 au 31/12/2010		1
	1	BERTHONNET David	Espaces verts	01/09/2010 au 31/12/2010		1
SOUS TOTAL 1	46					

CONTRATS SUR RESSOURCES PROPRES ET RESSOURCES AFFECTÉES

	Nombre d'emplois	NOM et Prénom	Grade effectif	OBSERVATIONS	ETP AUTORISES	ETP CONSOMMES
	17				15,2	11,74
Administratif	1	CLEMENT	Secrétariat Limoges	Fin de contrat 30/11/2010 Temps partiel 50%		0,5
	1	ALSAFAR Fouad	Service financier	CDI Temps incomplet 90%		0,9
	1	FREMONT	Secrétariat FIS	CDI Temps incomplet 90%		0,9
Conseillers de séjour	1	BARRET Renaud	Cons de séjour	Cons séjour 01/09/10-30/06/2011 T 55%		0,55
	1	FOUCHEREAU Laura	Cons de séjour	Cons séjour 01/09/10-30/06/2011 T 55%		0,55
	1	LE BLAYE Jeremy	Cons de séjour	Cons séjour 01/09/10-30/06/2011 T 55%		0,55
	1	SEGUIN Davy	Cons de séjour	Cons séjour 01/09/10-30/06/2011 T 55%		0,55
	1	SONNET Guillaume	Cons de séjour	Cons séjour 01/09/10-30/06/2011 T 100%		1
CAIPS	1	BERGER	Tech de recherche	Fin contrat 30/11/2010		1
	1	BRICHET	Tech de recherche	Fin de contrat 06/01/2011		1
	1					
Centre médical						
Dont Infirmière	1	DE PEYRELONGUE	Infirmière	Fin de contrat 31/08/2010		1
Dont Psychologue	1	BAUDIN	Psychologue	01/09/10 au 30/06/2011 temps incomplet 34%		0,34
Dont Médecin	1	GUILLARD	Médecin	01/09/10 au 30/06/2011 Temps incomplet 40%		0,4
Informaticien	1	MOUSSET Jean Pascal	Resp. informatique	CDI		1
CDI	1	TALON Sébastien	Responsable CDI	01/06/2010 au 31/05/2011		1
Foyer	1	DUDOIT Catherine	Animat. foyer	01/09/10 au 31/08/2011 Temps incomplet 50%		0,5
Saisonniers						0
SOUS TOTAL 2	17					

CONTRATS AIDÉS

	Nombre d'emplois	NOM et Prénom	Grade effectif	OBSERVATIONS	ETP AUTORISES	ETP CONSOMMES
	8				6,51	6,52
CUI-CAE	1	BARC Marie Françoise	Entretien	13/10/2010 au 12/04/2011		0,74
	1	BEAULIEU Régina	Entretien	05/10/2010 au 04/01/2011		0,86
	1	CHARRIER Marie Noëlle	Entretien	05/10/2010 au 04/01/2011		0,86
	1	NOBLET Mathieu	Communication	29/09/2010 au 28/03/2011		0,86
	1	COMBO Fahari	Entretien	29/09/2010 au 28/03/2011		0,86
	1	METOIS Joffrey	Espaces verts	07/06/2010 au 06/12/2010		0,74
	1	EPAIN Yveline	Entretien	01/09/2010 au 28/02/2011		0,86
CA	1	JOUNAUX Bernadette	Entretien	02/11/2010 au 01/11/2011		0,74
SOUS TOTAL 3	8					
TOTAL GÉNÉRAL	71					62,76

RAP 2009

Indicateur 8.1 : Nombre de CREPS certifiés ISO 9001 / nombre de CREPS

Certification ISO 9001 dans les établissements publics nationaux du secteur jeunesse et sports :

A partir du tableau pré-rempli ci-dessous, je vous saurais gré de bien vouloir compléter ou modifier les informations relatives à la certification ISO 9001 de votre établissement.

Point des certifications ISO 9001

CREPS	Date de certification	Date de renouvellement de la certification (réalisée ou prévisionnelle)	Observations
Centre	Certification en janvier 2009		
Montpellier	Certifié en juillet 2007 pour l'ensemble des activités de l'établissement		
Nancy	Certifié en juillet en 2005		
PACA	Certifié le 24 avril 2007 pour l'ensemble des sites		
Reims	Certifié en mai 2006 pour l'ensemble des prestations		
(la) Réunion	Certifié en juillet 2009		
Strasbourg	Certifié en février 2009		
Toulouse	Certifié en février 2007		
Vichy	Certifié en juin 2005		
Bordeaux	Mise en route effective de la démarche en octobre 2008, avec une certification prévue au premier trimestre 2010		
Dijon	Engagement prévu dans la démarche (cf courrier 26/06/07)		
Ile de France	Redémarrage de la démarche début 2008		
Poitiers	Certification prévue fin du 4 ^{es} semestre 2008 (recherche et SAF)		Certification HN prévue fin du 1 ^{er} semestre 2011
Pointe à Pitre	Entrée dans la démarche en 2008		
Wattignies			
Pays de la Loire			
Ajaccio	Certification prévue mi-2008		
Dinard	Certifié en janvier 2009		
Voiron			

I – Schéma pluriannuel de maintenance et/ou amélioration du patrimoine financé sur le budget de l'établissement (réalisation 2010 et prévisions 2011 et 2012)

1. Réalisation 2010

En 2010 : la réalisation principale a été la rénovation des installations thermiques et mise en place de production solaire. Ces travaux sont actuellement en cours d'achèvement.

Pour réaliser ces travaux s'élevant à un montant de 1 525 652 €, le CREPS a fait un prélèvement de 560 000 € sur ses fonds propres.

D'autres travaux ont consisté :

- à la création d'une nouvelle salle informatique de 15 postes + 1 poste formateur au sous-sol de l'Espace formation
- à la création d'un vestiaire agents (avec changement huisseries du nouveau local) pour les 2 équipes logistiques regroupées (maintenance et espaces verts-équipements sportifs)
- à la réfection d'une salle de restaurant, la rénovation du pôle petit déjeuner et la remise à niveau de la salle de plonge.
- à la rénovation complète d'un logement de fonction (dont changement complet huisseries) pour l'infirmière.
- à la rénovation de la sous-station du bâtiment Tessié : installation plafond coupe feu et portes coupe feu.
- au ravalement complet des peintures extérieures de la résidence Angoumois.
- à la remise en peinture de l'ensemble des portails, barrières et réverbères.
- à la réfection complète des circulations, escaliers, hall du sous-sol de l'Espace Formation.

N.B. Il est prévu de réaliser pour la fin de l'année un bike park, peu coûteux en investissement.

2. Prévisions 2011 et 2012

Pour 2011 et 2012, de nombreux travaux d'accessibilité à réaliser par les agents du CREPS sont prévus sur le budget propre : les travaux sont conséquents et représentent des sommes de plus de 25 000 € sur chaque exercice.

Ces sont notamment des travaux de mise à niveau d'installations sanitaires adaptées, de guidage (main-courante) d'éclairage, de signalétique, de cheminement (travaux de voiries simples) de modification de revêtements glissants ...

Pour 2011, ces interventions auront lieu dans les bâtiments : restauration, centre médical, résidence Angoumois, le Dojo, le Foyer, la résidence Aunis et divers cheminements extérieurs.

Pour 2012, ce plan d'intervention continuera sur les bâtiments : Accueil, gymnase Tessié, salle de basket, halle de tennis.

En 2011, est prévu :

- la création d'un practice VTT
- la rénovation et l'insonorisation des salles de l'espace loisirs du Foyer
- la rénovation complète du sol des accès communs au sous-sol de l'Espace formation
- la rénovation de chambres de la résidence Angoumois

Il est également prévu d'augmenter l'offre d'hébergement pour un public en situation de handicap, l'aménagement de 4 chambres individuelles adaptées pour passer la capacité à 6 chambres adaptées (projet détaillé ci-dessous).

Cet aménagement est une priorité pour l'établissement et doit permettre de répondre à court terme à l'accueil de nos publics à mobilité réduite, notamment du mouvement sportif territorial.

Il devra cependant être suivi d'une solution plus complète à moyen terme ; c'est l'hypothèse retenue d'aménager le rez-de-chaussée de la résidence Aunis, priorité n°2 de notre demande en crédit d'investissement sur le budget de l'Etat.

Le schéma pluriannuel de maintenance et/ou amélioration du patrimoine répond aux projets et aux objectifs suivants :

AUGMENTER L'OFFRE D'HEBERGEMENT AU CREPS POUR UN PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

1 - Constats :

Le CREPS possède 4 bâtiments d'hébergement :

- Foyer Gâtine :
 - o 10 chambres individuelles réservées aux stagiaires majeurs
 - o Télévision
 - o Accès ADSL gratuit
 - o Lavabo dans la chambre
 - o Douches et sanitaires dans le couloir

- Bâtiments Aunis et Saintonge :
 - o 56 chambres doubles par résidence, réparties sur 3 étages
 - o Lavabos dans les chambres
 - o Douches et sanitaires dans le couloir
 - o Date et nature des derniers travaux effectués : construction 1972

- Angoumois :
 - o 10 chambres individuelles
 - Télévision
 - Accès ADSL gratuit
 - Douche, lavabo et sanitaire dans la chambre
 - o 8 chambres doubles
 - Télévision
 - Accès ADSL gratuit
 - Douche et lavabo dans la chambre
 - Sanitaires dans le couloir
 - o 2 chambres adaptées
 - Télévision
 - Accès ADSL gratuit
 - Douche, lavabo et sanitaire dans la chambre
 - o Date et nature des derniers travaux effectués : rénovation 1993

Conclusion :

- La capacité d'hébergement du CREPS est de 20 chambres individuelles, 126 chambres doubles et seulement 2 chambres adaptées au lieu de 7 comme l'impose la loi du 11 février 2005 ;
- Le niveau de confort d'hébergement au regard des attentes du public adulte ne suffit plus sur les hébergements Aunis et Saintonge ;
- 7 chambres comme nous l'impose la loi 2005, ne suffisent pas accompagner nos projets actuels tels des accueils de stages ou manifestations sportives de publics handicapés.

2 – Des solutions à court et moyen terme

▪ A court terme (avant septembre 2011)

Le projet, qui a le soutien de la FFH est qui est mené en lien avec le pôle ressource « sport et handicap » de Bourges, consiste à accueillir le centre permanent national de basket Fauteuil, mais aussi la volonté de travailler avec le mouvement sportif territorial. Pour cela il est nécessaire de pouvoir disposer rapidement de 6 chambres adaptées.

Ré-aménager une aile du bâtiment Angoumois :

▪ Solution immédiate :

En transformant les chambres doubles N°13, 15, 17 et 19 en 4 chambres individuelles adaptées avec lavabo, douche et sanitaire communs à deux chambres, cela porterait notre capacité d'accueil à 6 chambres adaptées.

▪ Projet à moyen terme :

Le projet ci-dessus permettrait d'accueillir le centre permanent basket fauteuil en septembre 2011 et des stages régionaux, mais il possède aussi quelques limites :


- il ne répond pas à la mixité souhaitée : les 12 jeunes basketteurs (de 15 à 20 ans) seront éloignés des autres sportifs qui sont hébergés dans le bâtiment Aunis ;
- il est insuffisant par rapport au projet d'accueil d'événements sportifs ou stages régionaux voire nationaux pour un public handicapé ;
- il réduit la capacité d'accueil du public « valide » dans des chambres « confort ** ».

▪ Récapitulatif financier :

↳ Solution immédiate :

Coût total	Participation financière	Partenaires financiers
70 000	25 000 euros	Conseil régional
	20 000 euros	CREPS (fonds propres)
	25 000 euros	Autres fonds publics

↳ A moyen terme : deux hypothèses sont possibles :

1^{ère} hypothèse : Aménager rez-de-chaussée du bâtiment Aunis	2^{ème} Hypothèse : Construction d'un nouveau bâtiment avec uniquement des chambres adaptées	
	Option 1 : Construction HQE classique	Option 2 : Construction de chambres adaptées construites avec le concept « aménagement de containers maritimes »
<p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagement de 13 chambres adaptées + une valide + 2 blocs sanitaires. <p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accueil des événements ou stages possible ; - unité de lieu avec les autres sportifs internes. <p>Inconvénients :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux sur une partie de bâtiment (rez de chaussée) ; - durée réalisation longue : 16 mois ; - ne répond pas à un besoin de surfaces de bureaux supplémentaires. 	<p>Caractéristiques :</p> <p>Projet étudié par la DDT (anciennement DDE) en avril 2007 création bâtiment HQE</p> <ul style="list-style-type: none"> - environ 1 086 m2 - 42 lits <p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment HQE ; - répond à nos besoins d'hébergement ; - prend en compte le public handicapé ; - augmente notre surface de bureaux (résidence saintonge ou aunis). <p>Durée des travaux : 14 mois</p> <p>Ce projet intégrait des hébergements pour des personnes à mobilité réduite, mais le nombre n'était pas indiqué.</p>	<p>Exemple français le plus récent : Résidence étudiante de 100 logements au Havre</p> <p>Coût 3 500 000 euros 6 mois de travaux</p> <p>Voir la vidéo du projet : http://www.havrecci.tv/?video=1336</p>  <p>Intérêt du projet au CREPS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapidité de construction (6 mois pour les 100 logements du havre) - Innovant - Prenant en compte les problématiques du développement durable - Construction HQE - Dépôt de containers à La Rochelle : http://www.container-progeco.com/pages/Cite_universitaire_en_containers_le_projet_du_Havre-2475562.html - Pas de coût supplémentaire par rapport à une chambre ordinaire (le volume du container est le même, c'est l'aménagement qui change) - La construction est amovible
<p>Coût 310 362,00 TTC soit 22 168,71 le lit</p>	<p>Coût (en euros TTC) Estimation 2007 : 2 773 000 € TTC Ré-évaluation 2010 : 3 000 000 € TTC (pour 42 lits) Projet à 71 428,57 le lit</p>	<p>Coût (en euros TTC) 50 modules de 14m2 norme handicapé pour 15 000 € HT transport compris. (délais de fabrication et livraison : 2 mois). Chaque module comprendra une salle de bain, un bureau et un coin couchage ainsi que toute l'installation électrique et eau photos des modules : http://maison-container.com/type/immeubles-residences.php</p>

3. Récapitulatif financier du projet :

Projet	Nature des travaux	Coût total	Participation du conseil régional sollicitée	Autres partenaires
1^{er} semestre 2011				
Aménagement du bâtiment Angoumois → 4 chambres adaptées supplémentaires	Création d'un bloc sanitaire commun entre deux chambres	70 000 €	25 000 euros	25 000 € : CREPS 20 000 € : autres fonds publics
2012				
Création d'un hébergement collectif adapté	3 hypothèses			Une réunion de concertation sera organisée afin de déterminer la participation des partenaires intéressés.
	Ré-aménager le rez-de-chaussée du bâtiment Aunis (13 chambres adaptées + 1 valide + 2 blocs sanitaires)	310 362 € TTC		
	Construction d'un bâtiment HQE traditionnel : 42 chambres	3 000 000 € TTC		
	Construction d'un bâtiment sur le concept « aménagement de containers maritimes »	En cours d'estimation		

La solution à moyen terme retenue est celle de l'aménagement du rez-de-chaussée de la résidence Aunis priorité n° 2 de notre demande d'investissement sur le budget de l'Etat.

II – Prévisions de crédits d'investissement dans les établissements avec maîtrise d'ouvrage de l'Etat.

Ces prévisions en crédits d'investissement ont fait l'objet de la note jointe du 15 septembre 2010 transmise par la direction départementale du territoire de la Vienne avec les priorités sur les exercices 2011, 2012 et 2013⁴.

1. Réalisations 2010 :

Aucune opération nouvelle n'avait été inscrite en 2010 ; il restait des crédits qui ont été soldés en 2010 pour l'opération réalisée en 2009 sur la toiture de la halle des sports.

2. Prévisions 2011 :

▪ Priorité n° 1 :

Réalisation de la 1^{ère} tranche de la mise en conformité de l'accessibilité : **la mise en conformité de l'accessibilité des espaces communs** (accueil, restauration, salle Saintonge, salle de musculation, rez-de-chaussée Dojo et foyer). Cette proposition relève directement du résultat des audits et permettra de se mettre en conformité avec la loi sur l'égalité des chances de février 2005, dans un premier temps, sur l'ensemble des bâtiments à usage partagé.

▪ Priorité n°2 :

Aménagement du rez-de-chaussée de la résidence Aunis (solution à moyen terme évoquée précédemment) **et de la halle des sports.**

C'est également un dossier lié à l'accessibilité et à l'accueil de nos publics en situation de handicap et la solution à moyen terme pour régler nos problèmes de capacité nécessaire et répondre à la loi de février 2005.

Le bâtiment Aunis destiné à l'hébergement doit être aménagé pour l'accueil des personnes à mobilité réduite. Actuellement aucune chambre n'est accessible. Ce bâtiment, outre l'accueil des sportifs du pôle France sport adapté, héberge les stagiaires en formation statutaire. L'objectif poursuivi est d'une part, d'aménager des chambres pour les résidents à mobilité réduite et d'autre part, d'intégrer à cette intervention les travaux liés aux préconisations en matière d'économie d'énergie.

La halle des sports, salle polyvalente du site ne dispose pas de sanitaires et vestiaires adaptés. S'agissant d'un espace polyvalent, il est nécessaire d'adapter rapidement les équipements existants. La halle des sports abrite par ailleurs le centre de recherche.

▪ Priorité n° 3 :

Mise en conformité accessibilité et transformation de la piscine en piscine nordique

Ce projet a pour but de remettre en conformité et de rendre la piscine accessible. Cet équipement est utilisé par le pôle France sport adapté. Les espaces vestiaires/sanitaires ainsi que les accès à la piscine ne sont pas conformes et il convient donc de les mettre à niveau. S'agissant par ailleurs d'une piscine de plein air, son utilisation en période hivernale ne serait rendue possible que par soit la construction d'une structure de fermeture soit, solution retenue, par

⁴ Cf. courrier du DDT en annexe

l'aménagement en piscine nordique. Il est prévu d'utiliser de l'énergie solaire pour le chauffage de l'eau avec complément éventuel par la chaufferie du site.

Ce projet, qui a l'appui de la FFN et de la FFSA, doit permettre d'étendre la période d'ouverture de la piscine et ainsi de permettre la participation de nos athlètes de la FFSA aux jeux paralympiques de 2012.

ETENDRE LA PERIODE D'OUVERTURE DE LA PISCINE

1. Constat :

Le PER Sport Adapté a été créé en 2007. De nombreux constats ont pu être faits sur l'impact qu'avait l'engagement dans le sport sur ces jeunes.

Ces observations ont été faites par Monsieur Yves DRAPEAU, créateur du CREF et actuellement DTN adjoint à la FFSA, responsable du pôle France et du PER, Christelle BAUDIN, psychologue du sport, chargée du suivi des sportifs des pôles France au CREPS et Mohamed ABDELSADOK, psychologue à l'IME de Veniers (IME ayant plusieurs athlètes inscrits au pôle France et au CREF).

Elles concernent notamment :

- une augmentation du QI (de 15 points pour certains sportifs) ;
- une progression notable de leur autonomie ;
- une capacité à formuler plus aisément leur projet sportif et de vie ;
- une stabilité dans leur comportement.

Ces éléments favorisent ainsi une meilleure socialisation de ces jeunes, tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel. Pour l'équipe de suivi de ces sportifs, il paraît maintenant très pertinent de pouvoir expliquer ces évolutions⁵.

Jacky DEFORGE, nageur, et Gaétan BONNEAU, athlète, sont deux jeunes du pôle France potentiellement qualifiables aux **jeux paralympiques de Londres 2012**. Malheureusement les travaux de la piscine de la Ganterie à partir de juin 2010 vont priver d'entraînement Jacky DEFORGE. Le projet d'étendre l'ouverture de la piscine du CREPS à l'année permettrait de cibler deux objectifs : permettre une continuité d'entraînement des sportifs du pôle France Sport adapté et développer des activités autour de cet équipement tout au long de l'année (accueil de nouveaux publics).

Le projet technique retenu, après concertation avec la fédération française de natation et la fédération française de sport adapté est la mise en place d'une piscine nordique (bassin découvert).

Les avantages de cet équipement se présentent ainsi :

- pas de traitement de l'air ;
- pas de problème médical lié à l'inhalation de produits toxiques ;
- Pas d'entretien supplémentaire lié au bâtiment ;
- confort acoustique ;
- confort olfactif ;
- confort hygrométrique ;
- pratique plus « nature » ;
- meilleure intégration dans le paysage.

⁵ C'est dans cet esprit qu'une réflexion se construit pour créer le **1^{er} centre de recherche international de sport adapté**, orienté dans les domaines de la psychologie, de la législation et de la sociologie liés aux problématiques de la déficience mentale en sport

2. Echancier financier du projet :

▪ Construction à plusieurs tranches

<u>1ère tranche</u>		
2011	Couverture de la piscine	maintien de la bâche existante
	Brise vents	50 000 €
	SAS Marabout/tunnel	20 000 €
	Frais divers/BET	20 000 €
	TOTAL TTC arrondi 1ère tranche	110 000 €
<u>2ème tranche</u>		
2012		Vestiaire : 222 m ²
	Création de nouveaux vestiaires	400 000 €
	Bac de préchauffage d'eau	10 000 €
	Capteurs solaires	150 000 €
	Frais divers/BET	32 000 €
TOTAL TTC arrondi 2ème tranche	700 000 €	
TOTAL TTC arrondi		810 000 €

▪ Prévisions 2012

1- Mise en accessibilité des cheminements vers résidence Aunis et halle de sport

Il s'agit d'une première tranche de travaux sur l'aménagement des espaces extérieurs. Ont été privilégiés les parcours depuis les espaces les plus utilisés et surtout par les personnes en situation de handicap.

2- Mise en accessibilité de l'espace formation

Ce bâtiment nécessite des interventions lourdes notamment l'accès à l'amphithéâtre, aux sanitaires et aux différentes salles de cours.

3- Remise en état du gymnase Birocheau avec traitement énergie/accessibilité

Malgré son bon état général, ce bâtiment n'a jamais fait l'objet d'entretien lourd depuis sa création en 1965. L'audit énergie/gros entretien fait apparaître qu'il faudra à l'horizon 2012 programmer les interventions nécessaires pour maintenir cet équipement en bon état de fonctionnement. Les travaux d'économie d'énergie sont intégrés dans ce projet ainsi que l'aménagement de l'espace sanitaire/vestiaire qui deviendra un espace partagé avec le gymnase Tessié, situé à proximité.

Le gymnase Birocheau est principalement dédié au fonctionnement du pôle France sport adapté, notamment le tennis de table.

Affaire suivie par : Jean Yves Mougnaud

Tél : 05 49 54 77 80

Réf. :

Objet : CREPS POITOU-CHARENTES
Programmation 2011-2013

Poitiers, le 15 septembre 2010

Direction des sports
Sous direction de l'action territoriale
Bureau des équipements sportifs
Mme Marie Leborgne
95 avenue de France
75650 PARIS CEDEX 13

NOTE

Par circulaire en date du 15 juillet dernier, vous nous demandez de vous faire parvenir la proposition de programmation pluriannuelle 2011 – 2013 pour le CREPS Poitou-Charentes.

La proposition de programmation jointe a été établie après avoir obtenu la synthèse des rapports des audits énergie/gros entretien et accessibilité que le CREPS a fait réaliser au cours de l'année 2010.

Ceux sont eux qui ont servi de base à la mise en place de la programmation en intégrant les nécessaires obligations du site en matière d'aménagement ou de remise à niveau d'équipements indispensables au bon fonctionnement des disciplines qui y sont pratiquées. La démarche prise en compte a donc consisté à proposer de manière prioritaire les interventions relatives :

- . à la maintenance des équipements d'un point de vue clos/couvert et structure,
- . à la mise en conformité vis à vis des règles en matière de sécurité,
- . à la réalisation progressive des aménagements nécessaires au respect des règles en matière d'accessibilité, avec pour objectif une mise à niveau avant le 1^{er} janvier 2015,

en intégrant, pour chaque opération lorsque cela été possible, les objectifs du Grenelle de l'environnement liés à la réduction des consommations en énergie et à l'émission de gaz à effet de serre (rappel de l'objectif : diagnostics avant fin 2010 et lancement des rénovations à partir de 2012).

La proposition de programmation 2011-2013 a été définie en relation avec les responsables du site et dans l'esprit des règles précisées ci-avant. Les différentes opérations qui y sont inscrites sont détaillées ci-dessous :

Année 2011

1- Mise en conformité de l'accessibilité des espaces communs (accueil, restauration, salle Saintonge, salle de musculation RdC Dojo et foyer) Cette proposition relève directement du résultat des audits et permettra de se mettre en conformité avec la loi sur l'égalité des chances de février 2005, dans un premier temps, sur l'ensemble des bâtiments à usage partagé.

2- Aménagement du rez-de-chaussée du bâtiment Aunis et de la halle de sport.

Le bâtiment Aunis destiné à l'hébergement doit être aménagé pour l'accueil des personnes à mobilité réduite, actuellement aucune chambre n'est accessible. Ce bâtiment, outre l'accueil des sportifs du pôle France sport adapté, héberge les stagiaires en formation statutaire. L'objectif poursuivi est d'une part d'aménager des chambres pour les résidents à mobilité réduite et d'autre part d'intégrer à cette intervention les travaux liés aux préconisations en matière d'économie d'énergie.

La halle de sport salle polyvalente du site ne dispose pas de sanitaires et vestiaires adaptés. S'agissant d'un espace polyvalent, il est nécessaire d'adapter rapidement les équipements existants. La Halle des Sports a brite par ailleurs le centre de recherche.

3- Mise en conformité accessibilité et transformation de la piscine en piscine nordique.

Cet équipement est utilisé par le pôle France sport adapté. Les espaces vestiaires/sanitaires ainsi que les accès à la piscine ne sont pas conformes, il convient donc de les mettre à niveau. S'agissant par ailleurs d'une piscine de plein air, son utilisation en période hivernale ne serait rendue possible que par soit la construction d'une structure de fermeture soit solution retenue, par l'aménagement en piscine nordique. Il est prévu l'utilisation de l'énergie solaire pour le chauffage de l'eau avec complément éventuel par la chaufferie du site.

Ce projet à l'appui de la FFN et de la FFSA dont l'objectif de cette dernière est la participation de ses athlètes aux jeux paralympiques de 2012.

Ces trois premiers points constituent les demandes en AE et CP au titre de l'année 2011. Elles permettent d'une part de mettre en conformité vis à vis des règles d'accessibilité l'ensemble des équipements communs ainsi que ceux nécessaires à l'exercice des disciplines ou activités accueillant des personnes handicapées.

Année 2012

1- Mise en accessibilité des cheminements vers résidence Aunis et halle de sport.

Il s'agit d'une première tranche de travaux sur l'aménagement des espaces extérieurs. Ont été privilégiés les parcours depuis les espaces les plus utilisés et surtout par les personnes en situation de handicap.

2- Mise en accessibilité de l'espace formation.

Ce bâtiment nécessite des interventions lourdes notamment l'accès à l'amphithéâtre, aux sanitaires et aux différentes salles de cours.

3- Remise en état du gymnase Birocheau avec traitement énergie/accessibilité

Malgré son bon état général, ce bâtiment n'a jamais fait l'objet d'entretien lourd depuis sa création en 1965. L'audit énergie/gros entretien fait apparaître qu'il faudra à l'horizon 2012 programmer les interventions nécessaires pour maintenir cet équipement en bon état de fonctionnement. Il est intégré dans ce projet les travaux d'économie d'énergie et l'aménagement de l'espace sanitaire/vestiaire qui deviendra un espace partagé avec le gymnase Tessié, situé à proximité. Le gymnase Birocheau est principalement dédié au fonctionnement du Pôle France sport adapté, notamment le tennis de table.

Année 2013

1- Mise en conformité accessibilité de la halle de tennis.

Ce bâtiment est utilisé par le pôle France tennis. Sa mise en conformité, ainsi que le cheminement qui y accède sont prévus dans cette proposition.

2- Mise en conformité accessibilité de la salle de basket.

Le CREPS est sollicité par la fédération handi-basket pour y exercer leurs entraînements. A cet effet, le CREPS souhaite programmer les travaux de mise en conformité de cette salle.

3- Mise en conformité bâtiment administration.

Ce bâtiment ancien château, n'est que difficilement accessible aujourd'hui. Les aménagements permettront de mettre à disposition l'ensemble des fonctions pour les usagers de cet espace.

4- Mise en conformité accessibilité des autres bâtiments de site.

Ce sont les préconisations issues de l'audit accessibilité. Après réalisation de ces travaux, l'ensemble des locaux du site répondra aux exigences en matière d'accessibilité.

5- Réhabilitation du stade de foot/rugby.

Le revêtement de surface en son état actuel ne permet pas de satisfaire aux exigences d'une pratique de haut niveau du football et du rugby (projet fédéral de rugby à 7 et de rugby féminin). Le projet consiste en une réfection complète du terrain avec arrosage intégré.

6- Mise en accessibilité des autres cheminements extérieurs

Cette opération sera programmée sur 2 ans (2013 et 2014) A l'issue de ces travaux, l'ensemble du site, bâtiments + cheminements auront été traités, répondant ainsi à la loi de février 2005 qui demande à ce que les bâtiments et espaces recevant du public soient rendus accessibles avant le 1^{er} janvier 2015.

La programmation ainsi proposée permet de concilier à la fois les obligations en matière de respect des diverses réglementations qui s'appliquent aux établissements recevant du public (sécurité, accessibilité) et les besoins du CREPS pour assurer l'accueil des structures relevant du parcours d'excellence sportive des fédérations d'une part et de la formation initiale statutaire, d'autre part.

Les premiers éléments relatifs au Grenelle de l'environnement ont été pris en compte au sein d'opérations relevant de restructurations de bâtiments et planifiées sur les exercices 2011-2013. Ce volet a déjà fait l'objet d'une pré-évaluation dans le cadre des audits et sera bien sûr la priorité pour les années suivantes dans le but d'atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2020 en termes de réduction de la consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre.

Le responsable du Pôle Immobilier
et Qualité de la Construction

Jean Yves Mougnaud

**PREVISIONS CREDITS D'INVESTISSEMENT
DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX SPORTS**

ECOLE/CREPS DE: CREPS de Poitou-Charentes

Opérations en cours au 31/12/10 (montants en €)

Libellé opérations	Coût de l'opération	prévision AE affectée au 31/12/2010	prévision C consommés au 31/12/2010	Prévision 2011 AE	Prévision 2011 CP	Prévision 2012 AE	Prévision 2012 CP	Prévision 2013 AE	Prévision 2013 CP	Date de fin des travaux
CREPS POITIERS Toiture Halle Jossermoz	252 000,00	246 704,03	169 535,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Juillet 2010
TOTAL										

Opérations nouvelles (joindre chronogramme)

Libellé opérations	Coût de l'opération	Prévision 2011 AE	Prévision 2011 CP	Prévision 2012 AE	Prévision 2012 CP	Prévision 2013 AE	Prévision 2013 CP	durée de l'opération compter de la notification d'accord
Année 2011								
2011 - Priorité 1 : Mise en conformité sur l'accessibilité des espaces communs (accueil, restauration, centre médical, salle saintonge, rez-de-chaussée dojo et foyer)	145 000	145 000	145 000					1 an
2011 - Priorité 2 : Aménagement du rez-de-chaussée de la résidence Aunis et de la Halle de sport aux handicapés avec prise en compte des objectifs d'économie d'énergie	495 000	495 000	495 000					1 an
2011 - Priorité 3 : Mise en conformité sur l'accessibilité et remise en tat de la piscine utilisée par le pôle France "Sport adapté"	810 000	810 000	110 000		700 000			1 an
Total 2011	1 450 000	1450 000	750 000		700 000			

PREVISIONS CREDITS D'INVESTISSEMENT
DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX SPORTS

Libellé opérations	Coût de l'opération	Prévision 2011	Prévision 2011	Prévision 2012	Prévision 2012	Prévision 2013	Prévision 2013	durée de l'opération à compter de la notification
Année 2012								
2012 - Priorité 1 : Mise en accessibilité des cheminements extérieurs en vue d'accéder à la résidence Aunis et à la Halle de sport	310 000			310 000	310 000			1 an
2012 - Priorité 2 : Mise en conformité sur l'accessibilité de l'espace Formation	350 000			350 000	350 000			1 an
2012 - Priorité 3 : Gros entretien, remise en état du gymnase Birocheau avec prise en compte des objectifs d'économie d'énergie et d'accessibilité	580 000			580 000	580 000			1 an
Total 2012	1 240 000			1240 000	1240 000			
Année 2013								
2013 - Priorité 1 : Mise en conformité sur l'accessibilité de la Halle de tennis et son cheminement avec prise en compte des objectifs d'économie d'énergie	225 000					225 000	225 000	1 an
2013 - Priorité 2 : Mise en conformité sur l'accessibilité de la salle de Basket et de l'administration (château)	295 000					295 000	295 000	1 an
2013 - Priorité 3 : Mise en conformité sur l'accessibilité des autres bâtiments (Saintonge, Angoumois, Foyer, Gymnase Tessié, Dojo, Vestiaires du stade, Bâtiment Éducation populaire)	435 000					435 000	435 000	1 an
2013 - Priorité 4 : Réhabilitation du stade foot/rugby	200 000					200 000	200 000	1 an
2013 - Priorité 5 : Mise en accessibilité des cheminements extérieurs de l'ensemble du site	1 100 000					1 100 000	400 000	2 ans
Total 2013	2 255 000					2 255 000	1 555 000	
TOTAL	4 945 000	1 450 000	750 000	1 240 000	1 940 000	2 255 000	1 555 000	

FORMATION PROFESSIONNELLE DES AGENTS AFFECTES AU CREPS DE POITOU-CHARENTES

Actuellement, le correspondant local de la formation continue participe à l'élaboration du PRF Poitou-Charentes.

Il participe au recensement des besoins exprimés sous forme d'enquêtes auprès des personnels et recense également tous les besoins en formation issus des entretiens d'évaluation.

A partir de 2011, ce rôle sera le même en participant à la construction du PRF et en veillant à faire inscrire un certain nombre d'actions dans le cadre de ce dispositif avec accès payants.

Les autres actions plus spécifiques à nos besoins seront suivies en interne.

Ces nouvelles dispositions vont permettre de répondre à des demandes non satisfaites les années précédentes notamment pour les personnels techniques du CREPS. Ces actions vont pouvoir être intégrées dans le plan de formation du CREPS.

Par ailleurs, le CREPS va prendre contact avec le CNFPT pour établir un partenariat et répondre à des demandes de stages techniques comme ceux relatifs à la gestion des espaces verts et des équipements sportifs.

Ces nouvelles dispositions et un plan de formation seront présentés lors de notre CTPC de décembre.

Les principaux axes de ce plan de formation seront relatifs à :

- La gestion des ressources humaines liées au statut de la fonction publique et des règles de recrutement ;
- La législation et la réglementation des rémunérations en vue de préparer la prise en compte des rémunérations des personnels de l'Etat sur le budget du CREPS ;
- Un perfectionnement des règles et normes comptables ;
- L'application de logiciels spécifiques, notamment ceux liés à la gestion des formations, à la comptabilité... ;
- La sécurité : hygiène et sécurité des produits, gestion des stocks, formation à l'utilisation des extincteurs, formation aux 1^{er} secours, habilitations électriques ;
- Des formations techniques :
 - ✓ Perfectionnement entretien et plantations
 - ✓ Gestion des équipements sportifs
 - ✓ Initiation ou perfectionnement en plomberie, soudure, électricité, revêtement et finition

REMARQUES RELATIVES A LA GESTION DES PERSONNELS DU CREPS POITOU-CHARENTES

1. Personnels gérés sur le budget de l'Etablissement

Dans le secteur recherche, 3 personnels contractuels ont été recrutés.

Suite à la démission d'un contractuel au 30 septembre 2010 (recruté ingénieur de recherche au CNRS), celui-ci n'a pas été actuellement remplacé.

Un 2^{ème} agent contractuel de recherche dont le contrat se termine le 6 janvier 2010 ne sera pas renouvelé.

Le contrat du 3^{ème} agent non titulaire de recherche dont le contrat s'achève le 30 novembre a été renouvelé jusqu'au 31 mars 2011, en attente des signatures de conventions de recherche sous l'égide de l'INSEP.

Le CREPS souhaite conserver ces 3 emplois, en particulier dans le cadre du développement du CAIPS. Actuellement, le CREPS reste en attente de la construction du réseau recherche autour de l'INSEP pour pouvoir signer les conventions de recherche dont les projets ont été déposés par les fédérations.

Pour 2011, un contrat service civique sera proposé à un sportif de haut niveau du sport adapté, Gaëtan BONNEAU. L'établissement souhaite développer sa politique dans le domaine de la citoyenneté en offrant un emploi à ce jeune athlète handicapé.

2. Personnels gérés sur le budget Etat

Actuellement, 4 emplois d'ouvriers et de service sont occupés par des contractuels.

Un agent, ATEC 1, responsable de l'équipe « espaces-verts-équipements sportifs » est en congé de longue maladie depuis décembre 2009 et, en fonction de son état de santé, ne reprendra pas ses fonctions. Son non remplacement pose des problèmes d'organisation au sein de cette équipe fortement sollicitée sur l'entretien du site de 42 hectares et sur l'entretien et la mise en place des équipements sportifs (11608 m² d'installations sportives couvertes et 18628 m² d'installations sportives non-couvertes).

Pour 2011, 2 départs en retraite sont programmés, celui de Françoise TEXIER, ADJENES principal 2^{ème} classe, assurant l'ensemble du secrétariat du haut niveau et celui d'Alex LAINE, CTPS hors classe, spécialisé dans la VAE.

En 2012, 3 intentions de départ en retraite sont également programmées : 2 professeurs de sport, Daniel RIVIERE et Gérard FORESTIER, chef du département formation et celui de Catherine MASSE, ADJENES principal 2^{ème} classe, secrétaire de direction.